



CFSI
Durablement
contre la faim

**Comité français
pour la solidarité internationale**

**20 au 22 novembre 2006
Coopération de société civile à société civile**

S'ORGANISER POUR PORTER LE CHANGEMENT

PROGRAMME DU SÉMINAIRE

LES SESSIONS DE TRAVAIL

Les acteurs de la société civile et leurs organisations collectives, leurs lieux et espaces de dialogue interne et de renforcement

ASSCODECHA - AMDEC - ESSOR un partenariat renforcé pour appuyer des acteurs de quartier *Mozambique*
DIALOGUE CITOYEN - FJEC - CFSI un espace d'apprentissage et de dialogue "sécurisé" *Congo Brazzaville*
RÉSEAU DES HORTICULTEURS DE KAYES - GRDR un réseau d'acteurs pour changer d'échelle *Mali*

Les dynamiques de dialogue entre acteurs issus de la société civile et représentants des politiques publiques de développement

COMMUNE DE SÉRO DIAMANOU - CADRE DE CONCERTATION - GRDR un dispositif au service des acteurs et de leurs projets *Mali*

VILLE DE OUAHIGOUYA - MAISON DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - ACDIL - VILLE DE CHAMBÉRY des espaces de dialogue au service d'un projet de société *Burkina-Faso*

SYNDICATS NATIONAUX - CGT une implication des partenaires sociaux pour favoriser l'accès à la formation professionnelle *Afrique*

Les résultats et les stratégies de l'implication des acteurs de la société civile dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des politiques publiques de développement

COOPÉRATIVE DE CONSEIL DU FLEUVE ROUGE - MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'INVESTISSEMENT - DIALOGS - GRET des coopératives avec un nouveau mandat *Vietnam*

DIALOGUE CITOYEN - MINISTÈRE DU PLAN, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET DU NEPAD - FJEC - CFSI une contribution de la société civile au document stratégique de réduction de la pauvreté *Congo Brazzaville*

SOA - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - AFDI - MFR orientations des politiques agricoles et de formation professionnelle : contribution des organisations familiales et paysannes *Madagascar*

LES TABLES RONDES DE RESTITUTION

S'organiser pour être reconnu : nouvelle pratique ou nouvelle préoccupation des bailleurs et décideurs, la société civile peut-elle s'organiser partout, au Nord comme au Sud ?

Paul Kampakol SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FJEC - CONGO

Olivier Consolo DIRECTEUR DE CONCORD - EUROPE

Rachel Winter Jones BANQUE MONDIALE

Aimée Gnali DIALOGUE CITOYEN

Hélène Nieul IRG

Créer les conditions pour négocier : à l'échelle internationale ou locale, le choix du "dispositif" ad'hoc est-il une clé de réussite pour un dialogue citoyen effectif ?

Abdoulaye Sougouri MAIRIE DE OUAHIGOUYA - BURKINA-FASO

Pascal Bergeret AUTEUR DE "PAYSANS, ÉTAT ET MARCHÉS AU VIETNAM, DIX ANS DE COOPÉRATION DANS LE BASSIN DU FLEUVE ROUGE"

Olivier Blamangin RESPONSABLE AFRIQUE - ESPACE EUROPE INTERNATIONAL - CGT

Alain Canonne MAAIONG - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Bruno Meric ESSOR MOZAMBIQUE

Martin Vielajus IRG

Faire entendre sa voix : quelles stratégies pour être présents dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des politiques publiques de développement ?

Mamadou Camara PRÉSIDENT DU RHK - MALI

Henri Rouillé d'Orfeuil PRÉSIDENT DE COORDINATION SUD

Alain Canonne MAAIONG - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Mireille Rahaingovololona MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - MADAGASCAR

Maxime Montagner IRG

LE SEMINAIRE EN PRATIQUE

« S'organiser pour porter le changement : acteurs, processus et stratégies en actions »

> ELEMENTS DE CONTEXTE

> Pour une plus grande équité dans la répartition des richesses, pour l'accès aux services et aux ressources de tous et de chacun sans exclusion, pour réduire les inégalités, les individus de tous horizons, de toutes origines, de tous pays s'organisent en associations, coopératives, syndicats, mutuelles... Ces organisations de la société civile, fortes de cette volonté de participer à la lutte contre la pauvreté se renforcent, se structurent, s'organisent, pour dialoguer, se concerter, d'abord entre elles, puis avec les acteurs publics et/ou économiques. (Session et table ronde 1)

Pour créer les conditions du dialogue, de la concertation ou de la négociation, les structures collectives de la société civile sont alors amenées à imaginer, à élaborer, à négocier avec leurs interlocuteurs publics et/ou économiques, des cadres, des lieux, des dispositifs facilitant et rendant possible leur participation. (Session et table ronde 2)

Enfin, elles doivent développer des stratégies innovantes pour faire entendre leurs voix dans un contexte où, si les opportunités de prises de parole se multiplient, les règles et conditions de cette

participation doivent être questionnées et analysées pour permettre une contribution effective aux politiques publiques de développement. (Session et table ronde 3)

Ainsi, porter le changement ici et là-bas, est aujourd'hui une ligne de force qui doit rassembler des mouvements, des fédérations, des réseaux, des associations, des ONG d'appui, de développement, des syndicats, des collectivités territoriales dans le respect des rôles de chacun, sans limite de frontières, sans exclusivité de mandat, et dans un esprit d'alliance et de confrontation des pratiques pour des politiques publiques respectueuses des droits fondamentaux que sont la souveraineté alimentaire, l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice, à l'eau, etc.

Dans ce contexte, six organisations membres du CFSI et leurs partenaires associatifs et publics, territoriaux et nationaux, ont accepté de travailler ensemble, et avec les autres membres et partenaires du CFSI, pendant trois jours, pour faire le point sur leurs pratiques et interpeller des personnes extérieures (chercheurs, bailleurs, décideurs).

> ARCHITECTURE

> Des travaux en deux temps :

1. les sessions de travail (3)

- a. trois présentations de 20 min ;
- b. trois ateliers en parallèle (environ 2h) pour approfondir et dégager les cinq points forts, et les cinq éléments de progrès, sur lesquels interpellier les personnes extérieures.

2. les tables rondes (3), animées par Dominique Rousset :

Les porte-parole ont été invités à restituer les éléments de leurs travaux de groupes, et les personnes extérieures ont été interpellées pour compléter, illustrer et proposer des réponses à la question posée.

> LES SESSIONS DE TRAVAIL

> Animation

Chaque atelier a désigné un animateur et un « preneur de notes » pour faciliter les prises de paroles et structurer les débats. En fin d'atelier, les binômes animateur – « preneur de notes » ont établi avec leur groupe un rapport synthétique de 10 points clés maximum.

Après chaque atelier, les binômes constitués (soit six personnes) ont pris le temps de reprendre les principaux éléments pour préparer les prises de parole des tables rondes.

> Porte-parole pour les tables rondes

Les porte-parole étaient deux personnes impliquées lors des travaux en ateliers :

- un « praticien » de l'un des ateliers correspondants ;
- une personne de l'**Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG)** ou de ses réseaux, institut impliqué aux côtés du CFSI dans la réflexion en amont de ce séminaire : Hélène Nieul (session 1 pour la 1ère table ronde), Martin Vielajus (session 2 pour la 2ème table ronde) et Maxime Montagner (session 3 pour la 3ème table ronde).

> LES TABLES RONDES (TR)

Les productions collectives des trois sessions ont été portées par deux porte-parole issus des travaux, et mises en débat avec des représentants des sociétés civiles du Sud et du Nord et/ou des personnes ressources (auteur, chercheur, et/ou un représentant du MAE français ou de la banque mondiale) pour tenter de répondre aux questions :

- > **TR 1** : s'organiser pour être reconnus : nouvelle pratique ou nouvelle préoccupation des bailleurs et décideurs, la société civile peut-elle toujours s'organiser facilement et librement, au Nord comme au Sud ?
- > **TR 2** : créer les conditions pour négocier : à l'échelle internationale ou locale, le choix du « dispositif » ad'hoc est-il une clé de réussite pour un dialogue citoyen efficace ?
- > **TR 3** : faire entendre sa voix : quelles stratégies pour être présents dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de développement ?

> Le Comité Français pour la solidarité internationale (CFSI)

Agir durablement contre la faim et contre la pauvreté

Le CFSI est un collectif associatif de 24 organisations françaises engagées dans la solidarité internationale. Cette plate forme soutient des actions engagées par ses organisations membres et prend des initiatives collectives pour réduire durablement la faim, la pauvreté et les inégalités dans les pays et les régions les plus pauvres du monde.

> **Trois missions complémentaires**

- soutenir des projets concrets de développement ;
- sensibiliser et mobiliser le public français sur les questions de solidarité internationale ;
- relayer les attentes des populations pauvres et de leurs organisations et plaider leur cause auprès des institutions de coopération internationale.

> **Quatre principes pour nos actions**

- agir sur les causes plutôt que sur les conséquences ;
- agir dans la durée plutôt que ponctuellement ;
- agir ensemble plutôt que chacun de son côté ;
- agir en soutien à des partenaires locaux plutôt qu'à leur place.

> **Les résultats de nos actions**

- des familles paysannes peuvent vivre dignement de leur travail et se nourrir ;
- des artisans développent leurs activités, créent de l'emploi et forment leurs apprentis ;
- des organisations locales peuvent se mettre au service des populations et participer au développement de leur village, de leur ville ou de leur pays.

Appui au développement

L'appui au développement se concrétise par :

- 30 actions pour l'amélioration de l'agriculture familiale, pour le développement de l'artisanat et de l'emploi, pour le renforcement d'organisations locales ;
- dans 16 pays (Algérie, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Colombie, République du Congo, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo) ;
- deux programmes collectifs (Programme Dialogue citoyen au Congo, Programme d'appui aux associations algériennes).

> **Agriculture et alimentation**

Sur 850 millions de personnes souffrant de la faim, 600 millions sont des paysans et des ruraux. Parce que la faim frappe d'abord les paysans, le CFSI soutient des actions visant à améliorer l'agriculture familiale.

- leur assurer les moyens indispensables d'assurer leur métier : accès à la terre, accès au micro crédit pour acquérir les outils indispensables, disponibilité en eau pour les cultures ;
- leur permettre d'accéder aux formations nécessaires pour améliorer leur production agricole et pour mieux commercialiser leurs produits ;
- faciliter la création d'organisations paysannes, proches de leurs préoccupations et qui puissent faire entendre leur voix auprès des gouvernants.

> **Economie sociale et solidaire**

Quand un milliard d'hommes et de femmes ont moins d'un euro par jour pour survivre, il de-vient plus qu'urgent de mettre l'économie au service de la société parce que la spirale de l'appauvrissement touche les familles, les artisans, les jeunes à la recherche d'un emploi, le CFSI soutient des actions visant à améliorer leur situation.

- Le micro crédit permet dans bien des cas à des hommes et des femmes de démarrer des activités rémunératrices et d'augmenter le revenu de la famille.
- Des mutuelles de santé mises en place par des organisations locales permettent, contre une cotisation très modique, de retrouver le chemin du centre de santé et de soigner toute la famille.
- Des programmes d'insertion économique permettent d'offrir à des jeunes, ruraux ou citadins, d'acquérir une formation professionnelle, tout en bénéficiant d'une alphabétisation et d'une éducation scolaire qu'ils n'ont souvent pas reçue.

> **Société civile et participation**

Tant que les populations pauvres seront considérées comme des bénéficiaires passifs de l'aide internationale, il n'y aura pas de changement durable de leur situation. Dès lors qu'on les aide à s'organiser, elles peuvent exprimer leurs aspirations, développer leurs capacités d'initiative et participer pleinement à leur propre développement.

Pour une aide au développement efficace et durable, il est possible d'agir :

- en aidant les organisations locales (associations de développement, coopératives, organisations de producteurs, associations de femmes, de jeunes, etc.) à se structurer ;
- en les accompagnant dans la réalisation de leurs propres projets ;
- et en plaidant pour qu'elles soient consultées sérieusement en amont de la définition des politiques publiques ou de la conception des projets internationaux de développement.

Campagne ALIMENTERRE : informer, sensibiliser, mobiliser

Informer sur les mécanismes qui appauvrissent de très nombreuses familles pauvres à travers le monde. Informer sur ce paradoxe qui veut que les 3/4 de ceux qui ne mangent pas à leur faim soient des paysans et des ruraux.

Sensibiliser aux causes de la sous-alimentation et de la malnutrition. Sensibiliser en particulier sur les contradictions flagrantes entre, d'une part, les efforts d'aide au développement en direction des pays pauvres et, d'autre part, les effets d'une libéralisation du commerce agricole qui met à mal les économies les plus fragiles.

Mobiliser les citoyens pour que soient réellement respectés les droits des plus faibles : le droit à l'alimentation, le droit à la souveraineté alimentaire.

C'est le sens de la campagne ALIMENTERRE, lancée dès l'année 2000 et qui a élargi encore en 2006 son audience et ses relais d'information en France, en Belgique et au Luxembourg ainsi que dans plusieurs pays africains.

> SESSION 1

> Les acteurs de la société civile et leurs organisations collectives, leurs lieux et espaces de dialogue et de renforcement

Appuyer des acteurs de quartier au Mozambique, sécuriser le dialogue pour favoriser l'apprentissage au Congo Brazzaville, rassembler des organisations de nature et de mandat différents à l'échelle d'un territoire sont autant d'étapes clés pour que les acteurs de la société civile puissent travailler collectivement et avec sérénité.

Cette étape de structuration de la société civile est reconnue comme fondamentale pour dialoguer avec

les représentants des pouvoirs publics.

Trois illustrations de ces enjeux sont proposées ci-après. Elles ont été présentées par les acteurs en début d'atelier. Les principaux éléments de leurs présentations ont été retranscrits ci-dessous.

Ce matériau de capitalisation a ensuite servi de base à des ateliers d'échanges de pratiques dont les principaux éléments ont été mis en débat.

> LES TROIS ILLUSTRATIONS

> Les trois illustrations d'organisation collective, d'espaces de dialogue et de renforcement constitués par les différents acteurs ont concerné leurs pratiques :

- sur une échelle territoriale définie qui permet de mieux cerner les enjeux (un quartier au Mozambique, le cercle de Kayes au Mali, le pays au Congo) ;
- permettant une structuration des espaces collectifs et une forme de sécurité et de reconnaissance comme résultat.

Les principales constantes de ces contributions au débat sont :

- la nécessité de s'organiser pour être reconnu, légitime et crédible ;
- la nécessité de travailler ensemble pour une parole collective entendu ;
- le renforcement collectif comme moyen de se développer.

> 1. UN RESEAU D'ACTEURS POUR CHANGER D'ECHELLE : LE RESEAU DES HORTICULTEURS DE KAYES (RHK) – MALI

> Le renforcement et la structuration des acteurs du territoire par Mamadou Camara du RHK.

Afin de contribuer au développement de l'horticulture de la région de Kayes, le réseau des horticulteurs de Kayes s'est donné comme objectif de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des politiques de développement de la filière horticole aux niveaux communal, local et régional.

Dans ce but, il soutient la représentation et la collaboration des associations de producteurs et de productrices horticoles dans les instances de décision aux niveaux local, régional et national. Il contribue à la mobilisation des ressources pour le développement de l'horticulture et assure les conditions de bonne productivité et de commercialisation des produits horticoles.

Pour optimiser son action, le RHK a mis en place un système de communication entre ses membres et a créé une banque de données pour répondre aux besoins d'information et de formation.

Enfin, le RHK contribue au renforcement des capacités d'organisation et d'intervention des organisations de la société civile de la région.

> STRATEGIE D'INTERVENTION

- analyse et étude de toute initiative de développement, touchant particulièrement la promotion de l'horticulture ;
- échanges entre les membres en vue de renforcer leurs capacités de concertation et de négociation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de développement prioritaires du secteur de l'horticulture ;
- formation continue de ses membres ;
- dialogue social, politique et technique avec les décideurs, les structures techniques et financières et les autres acteurs du développement du secteur.

> GENESE DU RHK DE 1997 A 1999

Au démarrage du programme VIP (Viabilisation de l'Irrigation des Périmètres), un comité d'orientation est mis en place. Au fil du temps, ce groupe acquiert une capacité de réflexion sur la problématique de l'irrigation.

Dès lors, l'instance informelle purement consultative devient organe co-décisionnel du VIP. Il en résulte l'émergence d'une idée de regroupement pour poursuivre l'appui au développement du secteur horticole. A cette période, le groupe est hétérogène (individuels et associations de différents niveaux) et fait le choix du réseau. Le GRDR (Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural) préfère l'observatoire pour la pérennisation.

de 2000 à 2002...

Le nouveau programme VIP démarre mais le groupe demeure convaincu du choix de l'organisation en réseau et le GRDR soutient toujours l'idée de l'observatoire.

Manquant de ressources financières pour l'information et la sensibilisation sur la création du réseau, le groupe se transforme en comité de pilotage pour la mise en place d'un observatoire.

L'observatoire est défini comme outil d'information, le groupe en assure le pilotage et un animateur est prévu.

2003...

Une étude de faisabilité de l'observatoire est lancée parallèlement à l'évaluation du programme VIP. Suite à cette étude, le GRDR sursoit à l'observatoire dont l'efficacité n'est pas évidente et le groupe organise une rencontre élargie pour créer un comité de pilotage pour la mise en place du réseau (le GRDR mobilise l'association de valorisation des ressources locales – AVRIL - pour appuyer le comité de pilotage)

Trois rencontres par cercle sont organisées par le comité de pilotage : une réunion d'information et de sensibilisation, une de restitution, une de clarification sur l'adhésion des individuels.

2004...

Démarrage du programme d'appui au secteur horticole (PASH) en avril : deux voyages d'étude sont organisés en région Nord Pas-de-Calais et une assemblée générale constitutive du RHK a lieu (l'équipe PASH assure le secrétariat permanent).

> ACTIVITES DU RHK

- recherche de récépissé ;
- prise de contact avec les partenaires ;
- mise en place des antennes dans les cercles ;
- élaboration d'une convention de partenariat avec le GRDR ;
- co-organisation du forum sur l'horticulture avec l'assemblée régionale ;
- participation du bureau exécutif aux réflexions de mise en œuvre du programme PASH ;
- réalisation d'émissions radio pour la connaissance du RHK ;
- réalisation de l'étude diagnostic des organisations féminines du Projet Mali Migrants (PM2).

> PERSPECTIVES

- renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du réseau ;
- ancrage institutionnel régional ;
- mise en place du service intrant pour les membres du réseau ;
- recherche de partenaires techniques et financiers.

> 2. UN PARTENARIAT RENFORCE POUR APPUYER DES ACTEURS DE QUARTIER

> L'APPUI D'ESSOR A ASSCODECHA ET AMDEC AU MOZAMBIQUE par Gilda Augusta Jossias, présidente de l'AMDEC, Amandio Eduardo Fondo, président de l'ASSCODECHA et Bruno Méric de ESSOR au Mozambique.

> ESSOR

Née en 1992 de la rencontre de professionnels du développement durable et de personnes souhaitant s'impliquer dans des actions de solidarité internationale ou d'aide humanitaire, ESSOR est une ONG qui travaille à la réalisation de projets de développement en pays lusophones et francophones (notamment au Brésil et au Mozambique).

L'association aide les populations les plus en difficulté à améliorer leurs conditions de vie et leur capacité à prendre leur devenir en main via l'identification, l'élaboration, le lancement et le suivi de programmes de développement durable, la mise en place de partenariats avec des organisations du Sud et l'éducation au développement.

Les actions sont orientées en fonction des besoins

essentiels des populations concernées et couvrent les domaines suivants : éducation, formation professionnelle et accès à l'emploi, prévention sida, santé préventive et orientation sociale, appui à l'agriculture, prévention de la délinquance, assainissement et amélioration de l'habitat, formation des acteurs institutionnels et communautaires.

Au Mozambique, ESSOR s'est engagé dans l'appui à la structuration et au renforcement de ses partenaires AMDEC et ASSCODEDCHA.

Ces deux structures sont nées du Programme de Développement Social Urbain (PDSU) mis en œuvre par ESSOR dans trois quartiers périphériques de Maputo depuis 1997.

> ASSCODECHA

Créée en 2001, l'association pour le développement Communautaire « ASSCODECHA » élabore et met en œuvre ses projets dans les quartiers périphériques de la ville de Maputo, en particulier dans le quartier de Chamanculo "C". Les initiatives de l'association ont débuté en 2001 dans le cadre du PDSU. Ses principaux bénéficiaires sont les familles défavorisées du quartier, dans les secteurs de l'aide à la scolarité des enfants, l'alphabétisation et l'éducation des adultes, l'approvisionnement en eau,

l'éducation sanitaire, le registre des mineurs, la prévention contre le VIH/sida, les activités sportives et culturelles avec les jeunes, etc.

Après la signature d'une convention de partenariat avec Essor en 2005, ASSCODECHA est à l'initiative de la constitution d'une fédération d'associations communautaires à l'échelle de Maputo, l'OCB. Elle souhaite appuyer la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour lui assurer une durabilité.

> AMDEC

L'ONG AMDEC, Association mozambicaine pour le développement concerté, a été créée en 2003 afin de mutualiser les forces et les efforts du personnel des organisations sans but lucratif d'aide au

développement.

Constituée d'une quarantaine de membres, l'association promeut le développement concerté des communautés via le dialogue, l'interaction et la pro-

motion de partenariats, et la contribution d'acteurs publics et privés.

Ses principaux domaines d'intervention sont le renforcement organisationnel (capacité à gérer l'organisation et mobilisation de ressources), la mobilisation et l'appui à la prise de conscience (mobilisation et organisation des communautés, les différents acteurs publics ou privés, et les différentes composantes de la société afin de promouvoir le développement socio-économique des communautés) et l'accès à l'information concernant les droits, les enjeux politiques, les programmes de développement, etc. (éducation, formation, prévention des

problématiques sociales, réhabilitation d'infrastructures scolaires, assainissement urbain, prévention du VIH/sida et du choléra, registre de naissances...)

En 2005, le premier projet élaboré en partenariat entre ESSOR et AMDEC est mis en oeuvre par AMDEC. Un projet pluriannuel élaboré en commun dont la mise en oeuvre est déléguée à AMDEC vient d'être lancé.

Aujourd'hui, AMDEC souhaite qu'ESSOR renforce son appui institutionnel (stratégie, recherche de financements, formation des membres, mise en réseau Sud et Nord).

> Comment ce processus a-t-il été mis en oeuvre (méthodologie) ?

**L'objectif initial d'ESSOR était d'appuyer la constitution des deux organisations.
La méthodologie employée se caractérise par :**

- une implication directe des membres des organisations en cours de constitution dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités du projet d'ESSOR ;
- une forte articulation entre la mise en oeuvre de ces activités et l'organisation de différentes formations pour renforcer les capacités techniques et méthodologiques des techniciens ;
- un retrait progressif d'ESSOR de sa fonction de coordinateur, au profit des responsables des organisations en cours de constitution ;
- un appui aux organisations naissantes en matière de planification stratégique, d'organisation interne et l'organisation de sessions de réflexion sur la constitution d'une structure nationale.

> Quelques observations peuvent être faites :

- les fonds provenant d'ESSOR ayant été limités, la nécessité pour les partenaires de rechercher des fonds a induit un renforcement « forcé » en terme d'autonomie ;
- la relation entre ESSOR et l'organisation locale évolue progressivement d'une relation de coordinateur-opérateur à une relation entre partenaires.

A ce jour ESSOR reste le partenaire principal des deux organisations

> Comment ESSOR et ses partenaires ont-ils construit les mécanismes de gouvernance interne ?

Échange, dialogue et réflexion ont été les maîtres mots ancrés sur une volonté commune de :

- créer une capacité locale, technique et institutionnelle, pour que ces deux organisations soient en mesure de poursuivre et de développer les actions engagées lors du PDSU, au travers d'une relation de partenariat avec ESSOR ;
- créer des organisations locales, partenaires locaux d'ESSOR, avec une vision et des valeurs partagées (association à but non lucratif ; public cible : populations pauvres ; fonctionnement interne démocratique ; organisations sans appartenance partisane ou politique ; actions concrètes sur le terrain ; transparence et professionnalisme).

Pour cela, les activités mises en place sont :

- la formation des membres des organisations partenaires sur les principes et modalités pratiques de gestion interne (type d'organisation, organes sociaux, droits et devoirs des membres) ;
- le partage d'idées dans l'élaboration de projets et la répartition responsable dans la mise en oeuvre (contractualisation) ;
- l'évaluation du partenariat entre ESSOR et ses partenaires, réalisée en 2006 par un prestataire externe, avec l'appui du CFSI.

Communication, dialogue et transparence, respect et confiance sont les valeurs sur lesquelles ce programme s'appuie :

- une communication dense, régulière, ouverte et transparente à toutes les étapes d'un projet sur un pied d'égalité (non-imposition de point de vues) ;
- une communication sur les projets en commun mais aussi sur les autres activités de chaque partenaire (communication institutionnelle) ;

- une transparence sur les activités (rapports, visites) et sur la gestion financière, à partir de la définition de règles claires et consensuelles de monitoring ;
- une nécessité d'accepter et de respecter l'indépendance institutionnelle de chaque partie (un bon équilibre entre le collectif et l'individuel) ;
- une nécessité d'évaluer et de re-négocier le partenariat de façon régulière ;
- la confiance se construit et se cultive à partir d'une connaissance mutuelle et d'un échange régulier (savoir-faire, stratégies), d'un partage en termes de vision, de mission, d'objectifs et de valeurs ;
- une nécessité de revoir (re-négocier) régulièrement les objectifs et modalités du partenariat (adaptation aux évolutions propres à chaque partie).

> **Comment la reconnaissance et la crédibilité des partenaires locaux ont-elles été construites ?**

La construction s'est faite :

- de façon progressive et elle est toujours en cours ;
- à travers une attention portée à la qualité des réalisations et à une communication régulière sur ces réalisations ;
- via un message et des interventions claires permettant de définir le positionnement : œuvrer pour les communautés les plus défavorisées des quartiers périphériques, au travers d'actions concrètes définies et portées par ces mêmes communautés ;
- à travers la construction et le maintien d'un lien étroit avec, d'un côté, les communautés bénéficiaires, et, de l'autre, les acteurs institutionnels (Etat et municipalité) : AMDEC et ASSCODECHA étant reconnus comme intermédiaires – facilitateurs, entre ces deux types d'acteurs ;
- à travers une attention forte portée à la bonne gestion financière (optimisation des financements obtenus : ratio financement / nombre de bénéficiaire ; ratio fonds utilisés pour les activités et pour le fonctionnement).

> **Comment les acteurs publics (AP) ont été impliqués, ont suivi, perçu et analysé ces évolutions ?**

Les acteurs publics ont été impliqués directement dans la mise en œuvre des activités. Toutes les activités ont en effet une certaine dimension institutionnelle, en lien avec un ou plusieurs acteurs publics : l'objectif des projets d'ESSOR et des ses partenaires (AMDEC et ASSCODECHA) étant précisément de renforcer les liens entre les communautés, la société civile et ces acteurs publics.

Les projets développés par ESSOR et ses partenaires sont pensés pour être des contributions aux processus de développement en cours. Ces processus sont portés à la fois par les acteurs institutionnels et ceux de la société civile.

Globalement, les acteurs publics sont conscients que les « défis » du développement, surtout local (quartiers urbains ou zone rurale), ne pourront être atteints sans une intervention forte des ONG nationales, mais sont également conscients que la société civile nationale a encore besoin d'un renforcement de ses capacités. De ce fait, ils perçoivent plutôt positivement l'appui des ONG internationales aux ONG et OCB nationales.

> **3. DIALOGUE CITOYEN – CONGO Brazzaville**

> **La création d'un espace sécurisé de dialogue et le renforcement des acteurs par Jean-Pierre Bitémo, coordinateur du PDC et Aimée Gnali, Téléma, Pointe Noire.**

Dispositif d'appui à la société congolaise, le Programme « Dialogue Citoyen » a été conçu et mis en place par le Forum des Jeunes Entrepreneurs du Congo, avec l'appui du CFSI. Son objectif général est de renforcer le dialogue entre les organisations de la société civile et les pouvoirs publics.

Pour cela, les organisations de la société civile doivent devenir plus crédibles et acquérir de nouvelles capacités, notamment en termes d'analyses collectives sur des thèmes prioritaires afin qu'elles soient porteuses d'un discours de qualité, consensuel et

permettant la réflexion et la contribution à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques.

Dialogue citoyen est principalement destiné aux acteurs de la société civile de Brazzaville et de Pointe Noire qui en sont à la fois les bénéficiaires, les participants et les principaux acteurs.

L'objectif principal est de tirer profit et de valoriser la diversité existante en favorisant les échanges, les synergies et les transferts de savoir-faire des organisations les plus « solides » vers celles qui le sont

moins ou qui sont encore fragiles.

Le programme s'est également donné pour ambition de créer les conditions d'une concertation entre acteurs de la société civile et pouvoirs publics en créant des espaces « sécurisés » pouvant favoriser un échange et un dialogue constructifs.

Par ailleurs, le programme a créé un fonds dit de

« production collective » permettant la mise en place et le fonctionnement de quatre plates-formes de réflexion thématique - et regroupant plus de deux cents OSC congolaises - dont l'objectif prioritaire est d'apporter une contribution à l'élaboration du DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté).

> LE FORUM DES JEUNES ENTREPRENEURS DU CONGO (FJEC)

Créé en 1989 par le Père Christian de La Bretesche, le FJEC est une association loi 1901 dont l'objet est l'appui aux initiatives économiques et sociales.

Il soutient les nouveaux acteurs économiques et sociaux qui envisagent de créer ou de développer de leur propre initiative une activité professionnelle ou sociale capable d'assurer leur épanouissement, celui de leur famille et de leur milieu. Il assure également un appui aux initiatives individuelles et collectives tout en contribuant à la naissance d'un tissu d'initiatives économiques et sociales reliées entre elles (réseau d'initiatives, filières économiques, organisations professionnelles, structures de solidarité entre les acteurs économiques et sociaux).

Ses domaines de compétences sont la communication, le conseil, l'appui technologique, l'ingénierie

sociale, l'appui financier, la gestion de projets et de programmes.

Chaque année, le FJEC touche plus de 10 000 bénéficiaires et utilisateurs de ses services aussi bien à Brazzaville, à Pointe-Noire que dans le réseau des Centres Ruraux de Ressources Professionnels (CRRP).

Entre 1989 et 2006, près de 7 000 personnes y ont adhéré.

L'association couvre tout le territoire de la République du Congo. En plus de son siège de Brazzaville et de son antenne de Pointe-Noire, le Forum des Jeunes Entrepreneurs du Congo dispose d'un réseau dynamique de six Centres Ruraux de Ressources Professionnelles répartis dans les départements du Pool, du Kouilou et de la Likouala.

> EVOLUTION ET STRUCTURATION DE DIALOGUE CITOYEN

La grande diversité d'acteurs au sein de la société civile, la faible structuration de la société civile, ses relations limitées avec les pouvoirs publics et sa faible participation à l'élaboration des politiques publiques de développement ont suscité une volonté de mise en réseau des acteurs. Ainsi, la création de sept plates-formes thématiques (PFT) de deux réseaux locaux des PFT (Brazzaville et Pointe-Noire), d'un réseau national des PFT (regroupant l'ensemble des PFT du PDC, soit près de 175 OSC) et de groupes de travail (GT) ponctuels ont permis de structurer des espaces d'échanges d'expériences.

Ces échanges sont pratiqués entre les OSC et les services techniques ministériels ou les partenaires extérieurs (sectoriels : santé, scolaire, etc., thématiques : utilisation des moustiquaires imprégnées etc., géographiques : échanges inter villes entre acteurs /Pointe-Noire et Brazzaville et échanges avec les partenaires extérieurs - Cameroun, RDC).

Un organe d'information et d'expression des acteurs de la société civile considéré comme bulletin de référence : le Bulletin Dialogue Citoyen (BDC), a été créé. C'est un mensuel gratuit rédigé par un journaliste professionnel et quelques pigistes. Le BDC a sorti 20 numéros tirés à 2 000 exemplaires, et il est disponible en version électronique. Sa diffusion est locale, nationale et internationale.

Par ailleurs, Dialogue Citoyen organise des journées d'information sur les politiques publiques de déve-

loppement, des conférences-débats animées et/ou organisées tantôt par un acteur OSC, tantôt par un expert d'un ministère ou un paysan. Des sessions de formation ont également été mises en place (écriture journalistique, initiation aux techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données sur les politiques publiques de développement et les politiques sectorielles, recherche documentaire, logiciel de collecte de données, plaidoyer, etc.)

Une équipe de trois animateurs par plate-forme, un référent méthodologique national et des relais ONG (CFSI et autres partenaires) assurent un appui permanent au programme.

En terme de production, des études sectorielles ont été conduites. Elles ont fait systématiquement l'objet d'une définition de la problématique, d'un appel à compétences et ont permis la production de contributions.

Enfin, un processus de capitalisation est en cours. Il devrait permettre une valorisation du programme sous la forme d'un manuel de procédures.

La structuration et le renforcement des capacités des acteurs de la société civile sont des chantiers complexes. Les résultats attendus s'inscrivent dans un processus long terme, il est par conséquent nécessaire de garantir aux acteurs le respect de leur rythme.

> SYNTHÈSE DE L'ÉCHANGE DE PRATIQUES

> La diversité des participants et de leurs expériences ont permis de placer cette session de travail sous le signe de l'échange et du dialogue. « Reconnaissance », « légitimité », « compétences », « pérennité » sont autant d'enjeux considérés comme centraux dans les différentes expériences présentées. A partir des présentations d'ASSCODECHA au Mozambique, du RHK (Réseau des Agriculteurs de Kayes) au Mali, et du Dialogue Citoyen au Congo-Brazaville, les participants ont pu échanger sur leurs pratiques, leurs stratégies, parfois aussi leurs contraintes. Bien entendu, les modalités de structuration des acteurs de la société civile diffèrent d'un contexte à l'autre. Néanmoins, les débats se sont articulés autour d'un certain nombre d'enjeux communs que nous tenterons ici de présenter.

> S'organiser pour être reconnu, légitime et crédible

La notion de « reconnaissance » est considérée comme centrale par l'ensemble des participants dans leurs différentes expériences de structuration. Cette reconnaissance se décline suivant le type d'interlocuteur et la « durée de vie » des organisations considérées. Il s'agit d'être reconnu par les partenaires, par les interlocuteurs institutionnels, mais aussi par le public et les acteurs étrangers.

Dans la majorité des cas abordés, cela passe dans un premier temps par un besoin de légalisation, de formalisation, de reconnaissance formelle par les interlocuteurs institutionnels. La plupart des témoignages ont souligné le passage par cette étape qui semble incontournable.

Qu'il s'agisse d'ASSCODECHA ou du RHK, le « dépôt des statuts », la « constitution légale » apparaissent comme l'un des premiers éléments tangibles de la structuration.

Cependant, cette reconnaissance formelle, « en droit », ne se suffit pas à elle-même. Elle doit être suivie d'une reconnaissance « de fait » par les activités effectives et les résultats atteints.

Si les participants à cette session se sont tous reconnus dans ce besoin d'une reconnaissance juridique préalable, certains acteurs de la société civile peuvent ne pas voir la nécessité de cette existence formelle, « officielle ». De manière plus prospective, il apparaît souhaitable de s'interroger sur les possibilités « d'effets d'entraînement » dans cette « spirale » de la reconnaissance par ceux qui l'ont enclenchée (reconnaissance par le droit, par les activités, et par les résultats).

La question de la reconnaissance est étroitement liée à celle de la légitimité. Or la légitimité des acteurs provient avant tout de leur base sociale. C'est sur ce constat simple que repose un ensemble d'exigences auxquelles ces acteurs doivent répondre « pour être légitimes ». Ainsi, il leur faut démontrer leur capacité à identifier les besoins réels, à établir des priorités de manière collective, à être représentatif, et rester ancrés dans leur base sociale tout en répondant au besoin de professionnalisme. Enfin, il semble que la légitimité se fonde également sur la

capacité à produire des résultats concrets.

Cependant sur ce dernier point, la nature des acteurs considérés et de leurs activités peut rendre difficile l'évaluation de ces résultats. Par exemple, Dialogue Citoyen se présente davantage comme un outil, une plate-forme, que comme un « opérateur » à proprement parler. La nature de ses activités peut donc rendre l'évaluation de ses résultats concrets plus délicate. La capacité à construire des objectifs et des indicateurs partagés devient alors un aspect non négligeable dans la structuration de ce type d'acteur.

A ce souci d'être légitime s'ajoute celui de la crédibilité. Cette crédibilité est notamment fondée sur des compétences techniques, que la structuration doit permettre de mobiliser et de mettre en valeur, comme nous le verrons plus loin. Mais la crédibilité d'un acteur provient également du degré de transparence qui le caractérise, et de la confiance qu'il parvient à établir. En termes de structuration, cela passe notamment par la mise en place d'instruments d'échange d'information, d'outils, comme un bulletin, une émission de radio. Cela passe enfin par les associations de base et les hommes qui les composent. Faire circuler l'information suppose une forte capacité de mise en relation des différents acteurs, à la fois suivant un axe horizontal, entre acteurs aux compétences diversifiées, et suivant un axe vertical, entre ces acteurs et les différentes institutions.

Ainsi une structuration permettant la circulation de l'information en son sein et vers l'extérieur sert à la fois la reconnaissance, l'ancrage dans la base sociale et la communication de résultats de l'acteur collectif considéré.

> S'organiser pour prendre la parole

Parallèlement à la construction d'une légitimité et d'une crédibilité en interne, l'un des enjeux de la structuration des acteurs de la société civile réside dans leur capacité à se constituer en interlocuteur à la fois identifiable et pertinent. Cela suppose à la fois de pouvoir construire collectivement un discours et de désigner un porte-parole.

S'agissant de la construction collective du discours

et des positions, quelques points communs retiennent notre attention. Au regard des expériences présentées, la capacité d'une organisation à admettre en son sein un débat contradictoire est une force indéniable. « S'appuyer sur nos divergences pour construire des synergies » est un exercice parfois difficile, mais qui permet aux porte-parole d'être à la fois plus représentatifs et plus solides en termes d'argumentation.

Quand aux modes de désignation des porte-parole, ils diffèrent fortement d'un acteur à l'autre et selon les différents contextes. Nous retiendrons cependant à titre d'exemple l'option « thématique » adoptée par Dialogue Citoyen, qui nous semble à la fois atypique et riche d'enseignements. En effet, pour Dialogue Citoyen, la désignation d'un porte-parole ne dépend pas nécessairement d'une structuration hiérarchique mais d'une structuration thématique, où « tel acteur est le plus compétent pour porter la parole sur tel sujet ». Ce mode de représentation « modulable » en fonction des sujets traités reflète une structuration à la fois souple et efficace.

Cependant, des participants, et notamment les représentants de Dialogue Citoyen, ont souligné la tendance de certains types d'acteurs à vouloir se poser comme « unique » cadre de concertation ou interlocuteur. En amont de la désignation d'un porte-parole, l'enjeu est donc de casser les monopoles et de montrer l'intérêt partagé d'une coopération pluri-acteurs.

> S'organiser pour se développer et se renforcer

La première exigence à laquelle ces acteurs se trouvent confrontés pour pouvoir se développer est celle de la pérennité. Cela suppose une certaine capacité d'autonomisation financière et stratégique, notamment vis à vis des différents bailleurs. Si une stratégie de diversification des bailleurs constitue un premier pas vers cette autonomie, cela est parfois rendu difficile, voire impossible, du fait de l'interaction des calendriers et agenda des différents bailleurs. L'autre axe d'autonomisation envisagé par les participants consiste à donner la priorité à des réseaux d'acteurs locaux, qui puissent continuer à être les interlocuteurs et les partenaires des projets. Ainsi, la décentralisation, lorsqu'elle est effective et lorsqu'elle améliore les processus participatifs, peut aider la société civile à se saisir des enjeux des politiques publiques. La pérennité de ces acteurs de la

société civile suppose donc le développement d'une stratégie d'appui local issu notamment des collectivités locales.

Au-delà de la capacité à durer, le renforcement de ces acteurs de la société civile est étroitement lié au développement de leurs compétences et des « expertises » qu'ils abritent. Ces « expertises » ne doivent pas toujours être recherchées à l'extérieur, comme le laisse sous-entendre l'usage commun du terme « d'expert ». L'un des défis des acteurs de la société civile consiste donc à se structurer de manière à pouvoir puiser en leur sein les savoirs et savoir-faire qui s'y trouvent. L'identification, la mobilisation et la valorisation des compétences, des savoir-faire, là où ils se trouvent, y compris et surtout parmi les membres et les acteurs constituent un enjeu essentiel. Ces acteurs collectifs gagnent à en tenir compte dans leur manière de s'organiser.

Par ailleurs, le développement de ces acteurs repose également sur leur capacité à transmettre et renforcer différents types d'expertise. Deux types d'expertises peuvent être distingués : l'expertise « sectorielle », technique, thématique (ex : agronomie, droit...), et l'expertise « fonctionnelle », (ex : capacités de gestion, techniques de dialogue politique, etc.) permettant de déployer les compétences sectorielles. Ces défis liés aux compétences et à l'expertise des acteurs de la société civile rejoignent le besoin de professionnalisation auquel ils font face en se développant. Sur ce point également, la structuration sur un mode « thématique » adoptée par Dialogue Citoyen constitue une expérience intéressante.

Enfin, dans plusieurs des expériences présentées, le renforcement des acteurs de la société civile passe par un changement d'échelle, une fois qu'un certain seuil de développement est atteint. Par seuils successifs, ces acteurs accroissent leur capacité à s'insérer dans des réseaux plus vastes de partenaires, en respectant l'identité de chacun.

Ainsi, ASSCODECHA se positionne aujourd'hui comme leader dans la constitution d'une fédération d'associations communautaires à l'échelle de Maputo. Quant au RHK, il s'insère peu à peu dans un réseau plus large sous l'égide du Conseil régional de Kayes.

Les enjeux liés à la structuration de ces acteurs, succinctement évoqués ici, se déclinent alors à une échelle plus vaste.

> LE TEMPS DU DEBAT PUBLIC

> S'organiser pour être reconnu : nouvelles pratiques ou nouvelles préoccupations des bailleurs et des décideurs, la société civile peut-elle s'organiser partout, au Nord comme au Sud ?

Les éléments de la synthèse ont été mis en débat par :

- Hélène Nieul, IRG et rédactrice de la synthèse ci-dessus
- Aimée Gnali, Téléma et Dialogue Citoyen, Congo

Avec les invités suivants :

- Paul Kampakol, FJEC et Dialogue Citoyen, Congo
- Olivier Consolo, CONCORD
- Rachel Winter Jones, Banque Mondiale

> L'essentiel des débats a porté sur les enjeux de la représentation des OSC dans le cadre de leur relation avec les pouvoirs publics et la désignation de leur porte-parole. La question de la nécessité d'une identification mutuelle afin de faciliter le dialogue sur des bases constructives a également été largement proposée au débat. Enfin, la notion d'expertise

de l'OSC, ou plus précisément la relation entre « professionnalisation » et base sociale ont fait l'objet d'échanges particulièrement intéressants.

Les éléments principaux des propos de chacun sont repris dans les textes ci dessous.

> Propos d'un acteur OSC du Sud : FJEC, Congo, Paul Kampakol

Il pense nécessaire de se mettre ensemble pour résoudre un problème et ajoute que la maturité et l'âme du groupe, au delà de la méthode employée, sont essentielles pour que le choix d'un porte parole soit consensuel, qu'il ne repose pas sur la notoriété de telle ou telle ONG et qu'il n'exclue personne.

Il définit l'expertise comme l'ensemble des savoirs qui se trouvent concernés par une problématique donnée et met l'accent sur un besoin de méthodologie et de formation des acteurs de terrain afin que leurs compétences soient exprimées et relayées. Il juge indispensable de faire un diagnostic avant la mise en place d'un programme de renforcement de capacités afin de savoir de quelles capacités on a besoin et ce qu'il faut renforcer.

Un respect mutuel entre OSC du Nord et du Sud ainsi que la mise en place de règles communes (respectées !) sont, à son avis, la clé de voûte de la pérennité d'un projet.

> Propos d'un réseau européen : Concord Bruxelles, Olivier Consolo

Il rappelle que les ONGI ne sont pas issues, comme au Sud, de la base sociale et que leur gros challenge est d'en chercher une. Ce sont les institutions européennes qui ont organisé les ONG dans les années 75 et CONCORD est née d'une demande d'organisation de l'UE, suite à la décision des Etats membres de transférer les questions de développement à Bruxelles. Concernant les ONGI, le travail le plus difficile est, d'après lui, de construire une confiance entre des organisations plus compétitives (notamment sur les enjeux d'accès aux médias) que collaboratives.

Evoquant son expérience personnelle de « point focal » pour l'UE, il souligne qu'il y a une certaine marginalisation dans les débats due au fait que les « points focaux », souvent choisis à la discrétion des chefs de bureaux, sont rarement des fonctionnaires.

Il met en garde contre la prise de pouvoir des experts qui d'après lui met le secteur du développement en danger : « il faut poser la question de la représentation de ceux qui vivent les réalités du terrain lors des débats sur les questions internationales ! »

Au sujet du rôle du décideur politique, il y a, selon lui, un vide absolu sur toutes ces questions en Europe alors que ce sont d'abord des questions politiques sur lesquelles les personnes qui ont un mandat politique devraient s'exprimer.

« Le jour où les institutions comprendront qu'elles peuvent commissioner des gens de la société civile pour faire des missions courtes, cela permettra d'avoir des structures pérennisées et d'avoir de la « lucrativité » pour les organisations populaires » lance-t-il enfin avec humour.

> Propos d'un bailleur multilatéral : Rachel Winter-jones, Banque Mondiale, Paris

Elle prétend que la BM est « prise » entre la société civile et les porte-parole et qu'il s'agit d'une tension normale. Elle rappelle que, dans les années 1980, l'intérêt de la BM pour la société civile était lié aux attaques et que pour faire face à ce problème, l'institution a embauché des gens de la société civile (d'Oxfam par exemple) pour apprendre ce qu'était la société civile. Elle précise qu'à la fin des années 1990, James Wolfensohn a proposé cette démarche consistant à avoir un « point focal » BM pour la société civile dans tous les pays.

« Grâce au fait que la structure est de plus en plus décentralisée, ces interlocuteurs examinent qui est là, et qui s'exprime. Dès lors, ajoute-t-elle, plus la société civile est structurée, plus nous pouvons la comprendre, et c'est précisément mon métier de la comprendre ! »

Les organisations de la société civile sont, d'après elle, des relais très utiles pour la Banque Mondiale car les personnes qui y travaillent ne rencontrent que très difficilement les gens qui sont affectés, qui sont dans les villages, sur le terrain, qui n'ont pas l'espace de s'exprimer, et, conclut-elle : « il s'agit d'un défi de la BM que ces connaissances ressortent dans les conférences internationales ! »

> Quelques éléments venant de la salle :

- Quand on doit travailler sur l'idée de partenariat et de coopération, il est important de bien intégrer les possibilités pour les structures du Sud. Par exemple, au Mali, la délégation de l'UE et le ministère sont en train de choisir le bureau qui va gérer ! Les OSC ne sont pas associées... On attend que tout soit ficelé puis un appel à projet sera lancé. On a l'impression qu'ils réinventent l'eau chaude. On a les mêmes problématiques qu'il y a 15 ans. Il faut changer nos modes de coopérer, d'aborder les choses, que le Sud grandisse et que l'on arrive à la situation où le Sud interpelle. *Une OSC participante*

- On est sur un problème de volonté politique : l'UE et la BM imposent par le haut la vision de renforcement de capacité. Le problème est de savoir de quel renforcement de la société civile il s'agit, est-ce nos propres schémas ? *Hubert de Beaumont, Tech-Dev*

- Il y a un déficit de démocratie représentative. Les élus ont un manque de base sociale. Le challenge se situe dans le renforcement de capacité à la base. Il consiste à créer de l'expertise à la base pour que la société civile soit un réel partenaire et un acteur de dialogue avec les élus et les institutions. *Bruno Méric, Essor*

- Il faut arrêter de décrédibiliser les élus. Un élu est élu pour cinq ans : en bout de course, il doit répondre. En tant qu'OSC, il faut l'accepter. Si on prend le cas de l'Afrique de l'Ouest, le choix de la décentralisation est formidable. Trouvons des formes de dialogue à la base. Tant qu'on sera dans une position critique vis-à-vis des élus, on n'ira pas de l'avant. *Un acteur malien*

- Madagascar a préparé le 10^e FED et a essayé d'anticiper en faisant appel à la société civile. Le ministère de l'Agriculture, le ministère des Finances ont essayé d'associer les OSC. Une fois le dossier élaboré, il a été mis sur Internet. Mais il y a des organisations actives en province qui n'ont pas eu accès à l'information. Les ONG de développement rural ont réagi pour avoir plus de délais. N'est-ce pas plutôt un problème de circulation d'information ? *Mireille Rahaingovololona, ministère de l'Agriculture, Madagascar*

- Au Vietnam, les populations sont considérées comme la terre et les acteurs de la société civile comme les arbres. Ce qui différencie les acteurs de la société civile et les institutions nationales sont les caractéristiques de proximité de la population tandis que les institutions publiques sont pour la plupart bureaucratiques. C'est une philosophie très importante sur ce qu'est la société civile. Les organisations de la société civile ont tendance à se bureaucratiser, ce qui les éloigne de leur base. Il y a un risque réel d'une perte de vue stratégique chez les responsables. C'est la raison pour laquelle les représentants des pays du Sud doivent chercher des approches qui mettent l'accent sur les réalités des populations. *Dr Nguyen Minh Tú, département des Coopératives, ministère du Plan et des Investissements, Vietnam*

- Un étouffement par les ONGI du travail fait par les organisations populaires a parfois lieu et leur pouvoir financier s'avère souvent néfaste (argent proposé aux dirigeants pour mettre leur action en œuvre, vol de personnels...). *Sali Rousse, Centre international Lebreton*

- Dans un pays comme le Congo, les politiques ont facilité l'implication politique des OSC ! Comme ils ne parlent pas, nous, en étant compétents techniquement, avons le pouvoir de nous imposer politiquement ! *Téléma, Congo*

> SESSION 2

> Les dynamiques de dialogue entre les acteurs issus de la société civile et les représentants des politiques publiques de développement

Appuyés par une ONG au Mali, ou s'appuyant sur des relations de coopération décentralisée au Burkina-Faso, les acteurs d'un territoire donné s'organisent pour mettre en oeuvre différents programmes de développement en répondant aux préoccupations des citoyens.

Au niveau syndical, les dynamiques de dialogue reconnues par le MAE permettent de travailler sur plusieurs pays d'Afrique et de consolider une démarche de construction de dispositifs paritaires de

dialogue ainsi que de financement de la formation professionnelle.

Trois illustrations de ces enjeux sont proposées ci-après. Elles ont été présentées par les acteurs en début d'atelier. Les principaux éléments de leurs présentations ont été retranscrits ci-dessous.

Ce matériau de capitalisation a ensuite servi de base à des ateliers d'échanges de pratiques dont les principaux éléments ont été mis en débat.

> LES TROIS ILLUSTRATIONS

> Les trois illustrations des dynamiques de dialogue ayant cours entre les acteurs de la société civile et les représentants des pouvoirs publics ont concerné les pratiques :

- de trois acteurs français de nature différente (la Ville de Chambéry, l'ONG GRDR et le syndicat CGT) ;
- pour trois modalités opérationnelles différentes (appui à une ville, appui à la création d'un cadre de concertation prenant en compte toutes les parties prenantes, recherche action avec le MAE pour appuyer plusieurs syndicats sur plusieurs pays).

Les principales constantes de ces contributions au débat sont :

- la nécessaire prise en compte d'un cercle large des acteurs concernés (élargissement progressif au Burkina Faso, phase de diagnostic pour la formation professionnelle avec les syndicats) ;
- la reconnaissance de la légitimité de ces acteurs et de leurs intérêts propres ;
- la formalisation de l'espace de dialogue et la définition des moyens nécessaires pour fonctionner.

> 1. Ville de Chambéry / Ville de Ouahigouya :

> Une coopération de ville à ville entre le Burkina Faso et la France par Mamadou Sembene, directeur de la maison de la coopération décentralisée de Ouahigouya et président de l'ACDIL (Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales)

> DES ESPACES DE DIALOGUE AU PROFIT D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Démarrées en 1991, les relations de coopération entre les villes de Ouahigouya et de Chambéry ont été jalonnées par trois phases importantes :

La période 1991-1996 est marquée par la mise en œuvre d'un plan de développement et la création d'un comité de développement sur un quartier test, avec l'appui à des projets d'amélioration du cadre de vie et un travail de mobilisation des partenaires à Ouahigouya et Chambéry.

La période suivante, 1996-2001, se caractérise par l'émergence d'un exécutif local (élu en 1995 et renouvelé fin 2003) et l'extension du programme de développement de quartier à quatre autres secteurs de la ville. De nouveaux axes de coopération sont abordés : l'appui aux services municipaux via un système de financement dégressif de personnel communal, l'appui à la société civile, via un renforcement de structures associatives et la coopération hospitalière.

La période 2002-2004 conforte le travail fait par l'engagement d'un programme triennal de coopération articulé autour de quatre programmes :

- 1) appui à la structuration de la mairie de Ouahigouya ;
- 2) développement social urbain ;
- 3) coopération hospitalière ;
- 4) appui à la société civile.

Elle est marquée, à Ouahigouya, par l'engagement dans un « projet de société » correspondant à un programme pluriannuel de développement de la ville et, à Chambéry, par la mise en œuvre, suite au travail d'évaluation au « Nord », de nouvelles orientations (création d'un comité de pilotage entre la ville de Chambéry et l'association Chambéry-Ouahigouya qui se voit en outre déléguer la gestion financière du budget de la coopération).

Ouahigouya est la capitale de la Région du Nord ; la commune d'une superficie d'environ 240 km², est divisée en 15 secteurs et 37 villages rattachés. Elle compte autour de 120 000 habitants dont une majorité de jeunes. Elle est dominée par les Mossés qui représentent 80 % de la population résidente. Au plan économique, les activités agro-pastorales sont importantes : agriculture pluviale, maraîchage et élevage. La commune de Ouahigouya n'abrite aucune grande unité de développement industriel.

Le programme d'appui à la société civile est le second levier de construction du dialogue municipalité / société civile. Après le programme de développement social des quartiers, le partenariat municipalité / société civile s'est développé avec la mise en place d'un programme spécifique d'appui à la société civile dont les principaux objectifs sont :

- d'accompagner le renforcement des capacités des organisations de la société civile via l'appui à la réalisation d'actions concrètes sur le terrain ;
- d'améliorer les synergies société civile / municipalité à Ouahigouya ;
- de jeter les ponts entre la société civile de Ouahigouya et celle de Chambéry.

> LES ACTEURS DU PROCESSUS DE PARTENARIAT MUNICIPALITÉ / SOCIÉTÉ CIVILE

Plusieurs niveaux d'acteurs sont impliqués dans la construction du dialogue et du partenariat.

Au sud :

- les populations, via leurs structures organisées (comités de développement, associations, groupements) ;
- la municipalité de Ouahigouya (coordination du processus, mobilisation des techniciens municipaux, contrôle et suivi technique des chantiers, etc.) ;
- les techniciens (appui à l'élaboration des plans de développement de quartier par une expertise extérieure ; animation, appui-conseil et médiation réalisés par les animateurs du programme dans les cinq secteurs...).

Au Nord :

- la municipalité de Chambéry (maître d'ouvrage de la coopération décentralisée avec Ouahigouya) ;
 - l'association Chambéry-Ouahigouya, association support qui anime et mobilise la société civile locale en coopération.
- Les acteurs du Nord n'ont pas joué un rôle opérationnel dans la mise en place des instances de dialogue du Sud, mais ont été associés étroitement en termes d'échange d'expériences, de conseils et d'information.

> 2. Le Cadre de concertation de la commune de Séro Diamanou

> Un outil au service des acteurs et de leurs projets par Abdoulaye Bah, Maire de la commune de Séro Diamanou, Moriba Hamassy Diallo, président du Cadre de concertation et Ibrahima Diallo, agent de développement du Cadre de concertation

Séro Diamanou s'étend sur une superficie de 923 km² et compte près de 20 000 habitants répartis entre 18 villages et 17 hameaux. La commune est traversée par la rivière de la Kolimbiné, bordée des traditionnels palmiers rôniers, symboles de la commune.

Les ethnies dominantes sont les Khassonkés et les Peuls. Une partie de la population a immigré vers les centres urbains de l'intérieur du pays (Kayes, Bamako...) ou vers d'autres pays d'Afrique, en Europe ou en Amérique.

Son économie est caractérisée par la prédominance du secteur primaire : céréales (mil, sorgho, maïs, riz) et des cultures de rente comme l'arachide ainsi que l'élevage, la pêche lacustre (la moitié de l'année), le commerce et l'artisanat (activités informelles).

Dans le contexte favorable de l'intégration de la commune à l'intercommunalité du comité de pilotage des communes du Djombougou (CPCD), de

l'initiation du processus de développement local (appuyé par le GRDR) et du recrutement d'un agent de développement local, la commune a créé le Cadre de concertation communal.

Il s'agit d'un espace d'échanges et de réflexions dans lequel se retrouvent toutes les couches socio-professionnelles. Son objectif est d'impliquer l'ensemble de la population dans l'élaboration d'un projet de territoire à court, moyen et long terme et dans la planification des actions à réaliser.

Composé d'élus, de chefs de village, de représentants associatifs et de migrants, le cadre de concertation a effectué un diagnostic socio-économique du territoire communal, un recensement de données et un recensement des associations. Il propose par ailleurs un appui aux organisations de base, des rencontres de sensibilisation avec les contribuables, une planification des actions (validation et restitution), des formations pour les leaders associatifs.

Des résultats concrets :

- l'élaboration du Programme de Développement Social, Économique et Culturel (PDSEC), outil de travail quinquennal du conseil communal, permet de savoir quels sont les projets à réaliser, où, quand, comment et avec qui ;
- l'amélioration du taux de recouvrement des impôts ;
- la réalisation d'un répertoire des associations de la commune ;
- le renforcement d'associations sociales (groupements de jeunes, de femmes) ;
- le renforcement d'associations professionnelles (pêcheurs, agriculteurs et éleveurs).

> 3. De la dynamique du dialogue syndical sur le champ de la formation professionnelle

> Ou comment impliquer les partenaires sociaux pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, par Pierre Goirand, Espace Europe International de la CGT (Confédération Générale des Travailleurs)

En 2001, le MAE a engagé une démarche de recherche-action sur l'opportunité d'aider les syndicats et les organisations patronales à mettre en œuvre les outils de la formation professionnelle dans plusieurs pays d'Afrique pour :

- aider à la structuration et à la définition d'objectifs ;
- contribuer à la construction, à l'amélioration de son pilotage et à l'évaluation des besoins ;
- favoriser un dialogue social constructif et participatif dans l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Les organisations françaises, syndicales et patronales (la CGT, la CFDT et la CGPME), ont répondu favorablement. Le projet concernait différents pays : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc, le Sénégal, le Togo, la Tunisie.

Cette démarche présente deux innovations :

- Le MAE reconnaît le rôle principal des partenaires sociaux en matière de formation professionnelle ainsi que leur capacité à devenir des acteurs de la formation professionnelle. On s'adresse aux partenaires sociaux des pays concernés.
- Une mission préparatoire pour rencontrer les principales organisations syndicales et patronales des pays concernés afin d'échanger sur les pratiques et de mesurer la volonté d'investissement des partenaires sur la formation professionnelle continue a été mise en place.

Cette recherche-action se construit en trois phases.

UNE PHASE DE DIAGNOSTIC pour :

- appréhender les contenus, repréciser les pratiques de la formation professionnelle, les mettre en œuvre, trouver les fonds ;
- aller dans l'entreprise pour étudier la mise en œuvre d'un plan de formation ainsi que son financement, (le tout incluant une réflexion sur les branches professionnelles) ;
- mettre en place l'ancrage de la formation professionnelle au Sénégal.

Cette phase se met en œuvre grâce à des missions en Afrique et des visites des partenaires en France.

LA PHASE SUIVANTE a été centrée sur les enjeux et les outils du fonds de formation et, plus généralement, d'un dispositif de formation professionnelle (débat entre Tunisiens et Sénégalais, étude de possibilité de financements au Sénégal etc.).

Ces échanges ont montré la nécessité de mettre en place un fonds : le FONDEF.

Le programme organise alors la visite de 30 entreprises sénégalaises (un syndiqué, un patron). Ces visites confirment que le projet arrive au bon moment, car les problèmes de formation sont conséquents.

LA TROISIÈME PHASE se construit au Sénégal en partenariat avec la SDE, entreprise nationale de l'Eau, en parallèle avec une petite entreprise d'électricité.

Les étapes en sont :

- la définition des besoins de formation, la mise en place d'un plan de formation et la prise en compte des conséquences du plan pour l'entreprise et les salariés ;
- la structuration du comité de suivi local (rédaction d'un texte sur la formation professionnelle et organisation de dix séminaires décentralisés dans les principaux centres) ;
- la signature par les secrétaires généraux des fédérations syndicales, par tous les présidents des organisations patronales et par les représentants des artisans d'un accord interprofessionnel ;
- la conduite d'un débat avec l'Etat, puis la création d'un ministère de la formation professionnelle ;
- la rédaction d'un projet de loi sur la formation professionnelle ;
- la transformation du comité de pilotage du programme en comité paritaire national de la formation professionnelle ;
- l'organisation d'une conférence-débat avec le ministre de la Formation professionnelle, le directeur de l'AFD, le responsable du FONDEF. (L'AFD s'est engagée avec les partenaires sociaux afin d'aider à la gestion du Fonds par la mise à disposition de 2 personnes) ;
- le financement d'une rencontre par le BIT à Cotonou : cette rencontre rassemble huit pays pour envisager une structuration aux niveaux régional et continental ;
- la création d'un fonds national dont le financement semble assurée, en partie par une participation de l'entreprise à la formation à hauteur de 25 %.

> SYNTHÈSE DE L'ÉCHANGE DE PRATIQUES

> « Légitimité », « pérennité », « inclusion », « autonomie », voici quelques uns des termes qui semblent aujourd'hui résumer les enjeux majeurs de la mise en place d'espaces de concertation pertinents et efficaces. Des personnalités publiques locales et des représentants de la société civile proposent de se pencher sur les réussites et les difficultés de la mise en place d'un espace de concertation entre représentants locaux des pouvoirs publics et représentants des populations (organisations de la société civile, organisations de base, associations professionnelles etc.).

Plusieurs défis semblent communs à l'ensemble des initiatives présentées et permettent de mettre en lumière quelques pistes de réflexion.

Le premier des enjeux fondamentaux de la réussite et de la pérennisation d'un espace de concertation concerne l'identification des acteurs qui sont à l'origine de l'ouverture de cet espace.

Qui fait la démarche du dialogue et dans quel but ?

A cette première interrogation, les réponses sont très diverses, voire opposées en fonction des contextes sociopolitiques dans lesquels s'inscrivent ces programmes de dialogue.

Le contexte ouest-africain - présenté notamment par le Cadre de concertation mis en place par la Commune de Séro Diamanou (Mali) et les espaces de dialogue construits par la ville de Ouahigouya (Burkina Faso) - illustre la construction d'un espace de dialogue par les pouvoirs publics auquel les membres de la société civile sont invités à participer. L'initiative est, du moins en partie, le résultat d'une impulsion extérieure et pose la question de l'appropriation de ces outils par les participants potentiels. L'enjeu est celui de la crédibilité de l'espace initié de manière unilatérale et de la mobilisation des acteurs de la société civile.

Les initiatives des pouvoirs publics visant à leur assurer un contrôle plus important de cet espace en y nommant des membres de leurs propres services sont des facteurs de démobilisation très forts qu'on ne peut négliger.

Au Congo, par contre, ce sont les acteurs de la société civile qui ont initié le dialogue en se confrontant généralement à la faible réceptivité des représentants des pouvoirs publics. La faible reconnaissance de l'effort des acteurs par les pouvoirs publics donne bien sûr la mesure de l'importance du degré de démocratisation des sociétés dans la mise en place de tels espaces de dialogue.

Quel que soit le contexte de mise en place de ces cadres de concertation, la nécessité d'un besoin partagé d'un outil de concertation s'affirme. Le danger d'une initiative unilatérale étant bien sûr la démobilisation d'une partie des interlocuteurs. Dans le cas de la commune de Séro Diamanou, l'initiative de la commune a su rencontrer une demande réelle des

populations. C'est cette convergence des besoins qui permet d'instaurer un dialogue véritable et sur le long terme.

Après que les acteurs permettant l'émergence de ce dialogue ont été choisis, se pose un autre enjeu fondamental : comment donner à cette concertation les moyens financiers, physiques et intellectuels d'exister dans la durée ?

> Mesure des coûts financiers de la concertation

Hormis les dépenses classiques que représentent logements, transports, repas, etc., l'ensemble des participants souligne l'enjeu fondamental du Per Diem, comme mode d'incitation des différents acteurs à la participation.

Le Per Diem peut être considéré comme une compensation au manque à gagner du participant (perte du temps de travail) pouvant représenter un enjeu économique fort. Notons cependant que cette pratique du Per Diem est relativement nouvelle et qu'elle connaît aujourd'hui une surenchère du fait de son utilisation massive par les institutions internationales et certaines ONG ou, dans certains contextes, les partis politiques locaux. Le Per Diem illustre la tension entre le « civisme » des acteurs de la concertation et les réalités de leur situation économique. Le débat reste ouvert.

En dehors de ces dépenses propres à chaque consultation, l'enjeu d'un financement de la structure même est largement posé. Il s'agit non seulement de la mise à disposition de locaux mais aussi et surtout de personnes capables d'assurer une animation régulière de ce dialogue afin de s'assurer une mobilisation sur le long terme.

La pérennité économique d'un tel espace passe ainsi, pour un grand nombre des participants, par la recherche de ressources locales propres.

Ces ressources propres permettraient en effet de survivre à la disparition d'un financement extérieur ou au changement de l'équipe municipale, et d'imaginer de fait son action sur le long terme.

> Donner les moyens intellectuels de la concertation

Les moyens doivent aussi être placés dans un effort véritable de présentation des enjeux même de la concertation, au travers d'une adaptation du langage institutionnel à celui des participants. L'existence d'intermédiaires capables de manier cette diversité de discours et de former progressivement les participants aux langages des institutions est essentielle.

De même, la concertation ne peut fonctionner que si les participants disposent eux-mêmes des outils de formulation de leurs réponses. Le premier pas dans ce sens étant notamment l'effort à poursuivre en terme d'alphabétisation auprès de ces participants.

Le cadre et les moyens de la concertation ayant été mis en place, se pose enfin la question des outils nécessaires à la mobilisation de l'ensemble des participants et à l'appropriation de cet espace par chacun d'entre eux.

Un premier élément largement abordé est celui de la reconnaissance formelle des acteurs de cette concertation et de la nécessité d'un ancrage institutionnel véritable de cet espace. L'initiative de la Commune de Séro Diamanou visant à mettre en place un répertoire des différentes associations de la Commune va dans le sens de cette reconnaissance formelle et semble avoir été un outil important de la

mobilisation.

De même, le caractère institutionnalisé de l'espace de concertation semble nécessaire aux participants pour concevoir une mobilisation sur le long terme au sein de celui-ci.

Autres outils d'une mobilisation à long terme des participants : la construction collective du diagnostic et de la planification propre à chaque projet. L'inclusion des populations locales dans le diagnostic des problèmes qu'ils rencontrent (comme le pratique la Commune de Séro Diamanou à travers la mise en place d'assemblées villageoises) permet une responsabilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des solutions. La planification concertée de celles-ci permet également à ces acteurs locaux d'avoir une visibilité des échéances réalistes de réalisation des projets et donc, une fois encore, de pouvoir véritablement se les approprier.

Enfin, une réflexion plus transversale est menée sur la nécessité d'une approche double de cet espace par l'ensemble des acteurs impliqués : d'un côté, la connaissance et la reconnaissance des intérêts poursuivis par chacun des acteurs et des enjeux qui les sous-tendent, et de l'autre côté, l'identification d'un enjeu commun permettant de guider la concertation.

Cette double reconnaissance ne semble possible que lorsque la nécessité d'un dialogue et d'une solidarité sur le long terme s'instaurent entre les acteurs.

> LE TEMPS DU DEBAT PUBLIC

> Créer les conditions pour négocier : à l'échelle internationale ou locale, le choix du dispositif ad'hoc est-il une clé pour un dialogue citoyen effectif ?

Les éléments de la synthèse ont été mis en débat par :

- Martin Vielajus, IRG et rédacteur de la synthèse ci-dessus.
- Bruno Méric, ESSOR

Avec les invités suivants :

- Olivier Blamangin, CGT Espace Europe International
- Alain Canonne, Ministère des Affaires étrangères (MAE)
- Abdoulaye Sougouri, Maire de Ouahigouya Burkina Faso
- Pascal Bergeret, auteur de « Paysans, Etat et marchés au Vietnam, dix ans de coopération dans le bassin du Fleuve Rouge »

> L'essentiel des débats a porté sur les modalités de mise en œuvre de l'espace de négociation, depuis l'initiation du dialogue jusqu'à sa pérennisation. Une démarche sans angélisme impliquant les acteurs dans leur diversité ainsi qu'une reconnaissance des compétences de chaque participant, de ses intérêts propres, est l'un des piliers de la réussite de ces dispositifs.

La mobilisation de moyens techniques, financiers et humains en est également une composante essentielle. Ce sujet pose entre autres la question de la rémunération des expertises et des différents statuts des participants à un dialogue portant sur la

définition et la mise en œuvre d'une politique publique de développement au niveau local ou sur un champ sectoriel à l'échelle nationale.

Enfin, l'inscription dans la durée par la définition d'enjeux et d'étapes réalistes pouvant donner lieu à compte-rendu et engagements renouvelés des acteurs est le troisième point clé pour que les dynamiques de dialogue soient reconnues comme utiles et effectives par les acteurs.

Les éléments principaux des propos de chacun sont repris dans les textes ci-dessous.

> Propos d'un syndicat : CGT International, Olivier Blamangin

Au sujet de la pratique syndicale de dialogue pluri-acteurs, il précise que des pratiques communes avec le monde des ONG sont en construction mais qu'elles nécessitent des temps de clarification - la question de la légitimité des acteurs se posant de façon lourde dans certains pays avec un passif parfois important. Il juge nécessaire de ne pas considérer que toutes les sociétés sont pacifiées alors qu'il y a, fondamentalement, des divergences d'intérêt notables. Il qualifie le problème du mandat des représentants d'essentiel en soulignant que cela demande des moyens mais aussi des formalisations dans les rapports de négociation, sur la transmission des documents, sur la capacité à organiser des discussions en amont, sur l'accès à l'information et la capacité à diffuser l'information. Il ajoute que la définition du mandat collectif et son compte-rendu sont également importants.

Sur la question de la mobilisation de compétences qu'il considère essentielle, il pense que la bonne volonté des uns et des autres ne peut suffire au regard du caractère politique des enjeux et aborde la question du rapport de force entre différents acteurs en précisant qu'il y a un danger réel à renvoyer en permanence la question du dialogue à la bonne volonté.

Concernant la prise en charge de la mobilisation des parties prenantes de la concertation, il rappelle que les acteurs qui ont une pratique à l'international retrouvent les mêmes problèmes dans différents pays et que cette question renvoie à l'indépendance des organisations, à leur capacité d'autofinancement ainsi qu'à l'engagement de leurs membres.

A son avis, ce problème démocratique de beaucoup d'organisations syndicales dû au fait que réunir des gens qui viennent de tout un pays coûte cher et implique une perte de revenus pour les participants est directement lié à la question du droit des salariés de conquérir des droits de représentation et peut donc être résolu par la conquête de nouveaux droits.

> Propos du MAE : Alain Canonne, chargé de mission à la MAAIONG

Il affirme qu'un débat sur les valeurs qui fondent l'action permet de se donner les cadres de travail et de clarification nécessaires et doit être au cœur de toutes ces pratiques. La valeur principale étant, à son avis, celle de l'accès aux droits fondamentaux, les modes de gouvernance et les outils de gouvernance doivent être en pleine cohérence avec ces valeurs mobilisatrices qui portent en elles la réponse à de nombreuses questions, celle de la place des femmes ou celle des Per Diem en particulier.

Il affirme également que tous les projets doivent s'asseoir sur une véritable base sociale et sur l'apprentissage collectif, et que le fait d'avoir un discours partagé trouve sa solution dans une

gouvernance effective.

Ainsi, l'outil programme construit au MAE avec les ONG, le programme concerté pluri-acteurs (PCPA), est, selon lui, un outil de gouvernance ONG - pouvoirs publics au sein duquel la concertation permanente est l'une des clés. Il précise que la question de qui prend l'initiative devient alors celle de l'identification partagée, et que lorsque les résultats sont appropriés par tous les acteurs, la question de l'origine devient caduque. Soulignant que les risques induits par cette concertation permanente sont parfois vus comme un frein majeur à la conduite de ces programmes : « trop de gouvernance démocratique doit rendre à coup sûr ces programmes ingouvernables », il indique que la pratique permet a contrario de constater que ces espaces fonctionnent.

Il explique également qu'une étude préalable est conduite avec des experts Sud et Nord, que cette étude est ensuite débattue avec l'ensemble des acteurs, qu'elle propose la planification des activités et des budgets (mis en transparence) et que, de ce fait, la question des Per Diem, par exemple, se trouve résolue car elle fait l'objet d'une décision conjointe. Il souligne que les frais d'expertise du Nord font aussi l'objet d'une approbation des partenaires du Sud.

Au sujet de la concertation au niveau territorial, il pense que les espaces de concertation doivent servir à construire de la complémentarité entre les acteurs de la société civile et le mandat du conseil municipal, censé mettre en place un programme de développement local, et que c'est précisément cette complémentarité qui conditionne la pérennité des espaces de concertation.

« Un puits, oui ! Mais l'enjeu doit rester la question de l'accès à l'eau... et la question est politique ! » Sur la question de l'indemnisation des acteurs, il aborde le problème spécifique des fonctionnaires participant aux espaces de concertation dont il signale la faiblesse du salaire dans beaucoup de pays, et qui d'après lui, s'attendent à recevoir une rémunération qui est plus qu'une indemnisation quand on leur demande de siéger à une table de concertation.

La question de l'image réciproque des acteurs de la société civile et des pouvoirs publics mérite, à son avis, d'être travaillée pour construire une autre forme de relation. Il soutient par ailleurs que même si l'Etat français a pu donner l'impression que le MAE est ouvert, vu de l'intérieur, ce n'est pas vraiment le cas et qu'une « révolution mentale » est nécessaire.

« Les pouvoirs publics français voient souvent les ONG comme des empêchements de tourner en rond, des alter mondialistes qui vont faire sauter la société, les ONG voient les pouvoirs publics, et en particulier le ministère des Affaires étrangères, comme une espèce de bunker avec des gens faisant des cocktails et s'arrangeant en secret ! » ironise-t-il avant de défendre que les espaces de concertation doivent donc être des espaces où les OSC peuvent voir les contraintes de l'administration et où les administrations peuvent voir les difficultés des OSC en se défaisant de leurs représentations. Enfin, conclut-il, tout comme les ONG puisent leur légitimité dans leur base sociale et ont donc un travail de restitution à faire vis-à-vis de cette base, la relation hiérarchique au sein des structures d'Etat est réelle, et les responsables du ministère doivent faire un travail de plaidoyer pour convaincre leur direction du bien-fondé des processus de concertation opérationnelle.

> Propos d'un élu territorial : Abdoulaye Sougoury, Maire de Ouahigouya, Burkina Faso

Il rappelle que dans le cadre de la coopération Chambéry-Ouahigouya, la mise en œuvre de l'espace de concertation initié par la commune a fait l'objet d'une « opération test » avant l'extension du processus de concertation et évoque l'intérêt de cette démarche en expliquant que les difficultés de départ (gestion des fonds mis à disposition, mobilisation de certaines personnes par le précédent maire et démobilitation de ces mêmes personnes par ses opposants !) ont favorisé la mise en place de « gardes fous » (via la constitution de comités de développement bipartites dont les acteurs OSC peuvent être membres mais pas responsables dirigeants).

Il surprend en affirmant que, très pragmatiquement, le pouvoir est là pour coordonner les activités de la société civile, et qu'il faut donc créer la base juridique nécessaire à son existence. « C'est une question de contrôle ! L'Etat a créé un cadre d'éclosion pour les acteurs de la société civile. Pour le moment il n'y a pas de problèmes particuliers entre la société civile et le pouvoir, mais si les pouvoirs publics se désengagent, on risque d'aller à la dérive. »

Enfin, il souligne qu'au Burkina Faso, le gouvernement a certes voté une loi pour favoriser la création d'organisations de développement, mais que les démarches sont très contraignantes, en particulier celles liées aux papiers à soumettre aux pouvoirs publics.

> Propos d'un ancien responsable d'ONG au Vietnam : Pascal Bergeret

En ce qui concerne le contexte et le temps favorables à la concertation, il évoque une prégnance fondamentale des rapports sociaux et des moments historiques et précise que si ces fenêtres historiques ne sont pas utilisées, ce sont autant d'occasions perdues pour ouvrir des négociations. Il rappelle qu'au Vietnam, la fenêtre historique a été la décollectivisation des années 1980 en soulignant que les dispositifs de dialogue évoluent en fonction de la société. Ainsi, au Vietnam où les choses sont allées très vite, les premières négociations ont été faites entre les paysans et les chercheurs qui avaient la légitimité vis-à-vis du parti. Les espaces de concertation se sont par la suite ouverts aux autorités locales puis, récemment, aux autorités nationales. Il a fallu imaginer des espaces évolutifs

pour redonner la parole à des paysans déjà organisés face aux autorités locales, face aux commerçants, face à l'Etat central afin d'infléchir des dynamiques qui leur étaient défavorables. Par ailleurs, cette dynamique a conduit les organisations paysannes à se rassembler pour avoir plus de poids. Au sujet des indemnités et rétributions des parties prenantes de la concertation, il pense que, en Asie, la surenchère entre les organisations internationales et non gouvernementales qui ont pignon sur rue se fait au détriment des intérêts généraux. Selon lui, parler de pérennisation, d'indemnisation, de rémunération est possible mais il met en garde sur le fait que s'il s'agit de ressources qui ne sont pas connectées à des circuits économiques, la pérennisation a peu de chances d'exister. Il plaide enfin pour que les organisations se mettent soient capables d'offrir des services susceptibles de dégager des ressources.

> Quelques éléments venant de la salle :

- En Afrique, aucun fonctionnaire ne va être mobilisé sans être indemnisé. Les fonctionnaires sont payés au lance-pierre, et c'est la même chose pour les organisations de base. Il y a une réflexion de fond à conduire : quelles stratégies de mobilisation des ressources peut-on avoir en dehors des ressources de l'extérieur et des programmes ? *M. Camara, Réseau des horticulteurs de Kayes, Mali*

- La répartition des financements pose question et l'esprit de volontariat risque d'être remis en cause, en favorisant l'opposition « travail » et « engagement ».

Prenons le cas du VIH/sida : plus on s'approche de la maladie, moins il y a d'argent, alors que dans les bureaux, les personnels censés répartir ces fonds et agir pour les personnes touchées sont très bien payés. Quand le représentant de la Banque Mondiale vient, on met de l'argent pour une grande réunion, et après, chacun rentre chez lui. Il faut vraiment réfléchir à la manière d'injecter de l'argent à la base ! *P. Kampakol, FJEC, Congo*

- Pour créer les conditions de la négociation, il est très important pour les sociétés civiles d'avoir accès à une « médiation » qui leur permette d'être dans l'innovation.

Mme Bui Thi Thai, CASRAD Vietnam

- L'Etat ne peut pas aider indéfiniment. La société civile doit devenir autonome, en particulier en s'appuyant sur le développement de services. *Dr Tu, Vietnam*

- En Asie, il y a une volonté de dialoguer plus que de négocier de la part des sociétés civiles mais, en même temps, il y a une réduction des droits, comme aux Philippines où des dirigeants paysans sont assassinés. Comment la société civile peut-elle avoir confiance dans le gouvernement si, lorsqu'elle s'exprime, des citoyens sont tués ? *IRFED, France*

- Les immigrés représentent une partie de la société civile qui ici, en France, prend de l'importance. Les philippins sont dans 150 pays du monde, l'argent envoyé par ces migrants fait vivre le pays (82 Millions d'Euros par an de France). Les philippins qui travaillent en France n'ont pas de droits, pas de papiers, pas de protection sociale. Le gouvernement vient les voir pour leur dire que l'argent doit être investi dans des projets de développement aux Philippines mais ils n'ont même pas la possibilité de vivre correctement ici. C'est important, quand on parle de créer des conditions, de ne pas oublier les migrants. *Centre Lebret, France*

- La question des migrations est une vraie question surtout dans une période où tout le monde parle de co-développement pour aborder la question de la gestion des migrations, ce qui n'a pas forcément grand sens. Le co-développement, c'est se développer ensemble et penser que les migrants ont un rôle sur notre propre développement. Toutes ces questions de l'accès aux droits ici en France sont importantes. Concernant les PCPA, l'intérêt est qu'en un ou deux ans, le programme se transforme en fonction des intérêts des partenaires du Sud et que ces questions puissent être débattues.

A. Canonne, MAE

> SESSION 3

> LES RESULTATS ET LES STRATEGIES DE L'IMPLICATION DES ACTEURS DANS L'ELABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Acteurs issus des coopératives agricoles du Fleuve Rouge au Vietnam, des organisations de la société civile au Congo Brazzaville ou agriculteurs malgaches, tous ont choisi de faire entendre leurs voix et de participer à l'élaboration des politiques publiques de développement en créant les conditions d'un dialogue constructif avec les autorités.

Quelles stratégies ont-ils adoptées, quelles sont leurs relations avec les ministères ou les pouvoirs

publics concernés ?

Trois illustrations de ces enjeux sont proposées ci-après. Elles ont été présentées par les acteurs en début d'atelier. Les principaux éléments de leurs présentations ont été retranscrits ci-dessous.

Ce matériau de capitalisation a ensuite servi de base à des ateliers d'échanges de pratiques dont les principaux éléments ont été mis en débat.

> LES TROIS ILLUSTRATIONS

> Les trois illustrations des stratégies et résultats de l'implication des acteurs en matière de contribution aux politiques publiques ont concerné leurs pratiques :

- avec des constructions de projets différents impliquant un acteur collectif « société civile » plus ou moins structuré et en capacité de conduire le dialogue avec les pouvoirs publics ;
- pour des enjeux d'ampleur différentes (contribution à la politique agricole, à l'un de ses volets ou à l'élaboration du DSRP - Document stratégique de réduction de la pauvreté).

Les principales constantes de ces contributions au débat sont :

- la nécessité de savoir dans quel cadre le dialogue a lieu ;
- le besoin de s'assurer d'une crédibilité réelle et d'une forte responsabilité de ceux qui participent à ces différents dialogues ;
- la nécessité d'une représentativité et d'une légitimité avérées de ceux qui participent.

> 1. VIETNAM : DES COOPÉRATIVES AVEC UN NOUVEAU MANDAT

> Par Mme Bui Thi Thai, responsable du Comité scientifique et de coopération économique du Centre de Recherche et de Développement sur les Systèmes Agraires (CASRAD), M. Nguyen Van Tinh, responsable de la Coopérative de conseil Song Hong et Dr Nguyen Minh Tu, directeur du Département des coopératives au ministère du Plan et de l'Investissement.

> LES COOPERATIVES DU FLEUVE ROUGE - CF

Avant l'endiguement, l'exploitation hydraulique du bassin versant du Fleuve Rouge restait une activité individuelle dans laquelle chacun était maître de son eau d'irrigation.

Après le départ des Français en 1954, l'État vietnamien met en place une agriculture de type « socialiste scientifique » avec collectivisation des moyens de production, système qui perdurera jusqu'à la fin des années 1980. La gestion de l'eau est étatisée et avec elle l'irrigation traditionnelle disparaît. De 1960 à 1980, tous les investissements ont été financés

par l'Etat. C'est durant cette période que des infrastructures hydrauliques (réseaux d'irrigation, drainage) de grandes dimensions ont vu le jour. Les crises économique et agraire de la fin des années 1970 obligent l'État à se désengager progressivement (1981 : contrat 100, 1986 : contrat 10, 1993 : nouvelle loi foncière) : c'est la décollectivisation des coopératives agricoles.

Après 30 ans de régime socialiste et de monopole de l'eau par la Compagnie Hydraulique, la maîtrise de l'eau revient aux agriculteurs.

> LES COOPERATIVES DE CONSEIL DU FLEUVE ROUGE & LE PROGRAMME DIALOGS

Depuis les années 1990, le programme du Fleuve Rouge (Programme de coopération franco-vietnamien) a mis en place un appui aux agriculteurs du delta du Fleuve Rouge. Le projet Dialogs (sur cinq ans, de 2001 à 2006, 6 provinces de travail et 13 districts pilotes) a aidé les agriculteurs à créer des services répondant à leurs propres besoins et à ceux de la communauté par la mise en place d'organisations civiles (groupes de coopératives, associations, coopératives spécialisées etc.)

Les objectifs principaux de ces programmes sont la

valorisation de la dynamique et la participation des habitants aux programmes locaux de développement, la professionnalisation des agriculteurs et la mise en place d'une économie d'échelle pour préparer l'intégration de l'économie vietnamienne à l'économie de marché.

Le projet Dialogs appuie les coopératives spécialisées et les groupes de paysans afin qu'il y ait coopération et échanges d'expériences ou création de réseaux de services.

> APPUI INSTITUTIONNEL DU GRET POUR LE DEVELOPPEMENT DE COOPERATIVES AU NORD VIETNAM

Créé il y a 30 ans, le GRET est une association professionnelle de solidarité et de coopération internationale. L'association travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, mais aussi en Europe, pour contribuer à un développement durable et solidaire et lutter contre la pauvreté et les inégalités

structurelles.

Les actions visent à accroître les revenus des populations rurales et urbaines, réduire leur vulnérabilité, améliorer leur accès à des infrastructures et des services de qualité, développer leur capacité à faire entendre leur voix.

> L'IMPLICATION DES ACTEURS CIVILS DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT (Ministère du Plan et de l'Investissement - GRET/DIALOGS - CFR)

Ce programme a pour objectif principal de favoriser les initiatives individuelles tout en créant de nouvelles institutions visant à renforcer la coopération entre les acteurs de la société civile.

> Éléments de contexte

- La société civile vietnamienne est faible. Les associations socioprofessionnelles sont en déclin, les associations de jeunes, de paysans, de femmes sont formées et « orientées » par l'Etat et ne répondent pas aux attentes de leurs membres, les coopératives ont une structure obsolète. il n'existe pas de cadre juridique pour les ONG ou les associations et la loi sur les coopératives (1996-2003) offre peu de perspectives.
- L'économie de marché nécessite une remise en cause du rôle de l'Etat et une sensibilisation à l'émergence d'une société civile censée devenir l'intermédiaire de l'Etat afin de répondre aux besoins de plus en plus variés des populations.

- Les actions du Gouvernement (ministère du Plan et de l'Investissement, MPI) :
- finalisation d'un cadre juridique régissant les activités de la société civile ;
- amendement de la Loi sur les coopératives ;
- restructuration des politiques d'aide au développement de la société civile ;
- forte décentralisation.

> Les organisations paysannes appuyées par le projet Dialogs

• Les coopératives spécialisées ont permis de :

- créer des services pour ses associés en organisant des achats collectifs, des services d'amont et des ventes collectives ;
- fournir des services immatériels à leurs associés ;
- mettre en place un référentiel produits via un itinéraire technique commun ;
- mettre en place des relations avec les acteurs économiques et les autres acteurs de la filière.

• Les associations professionnelles ont permis de :

- créer des services locaux en faveur des agriculteurs ;
- venir en complément des services publics ;
- réaliser des activités déléguées par les services publics ;
- fournir des informations aux services techniques (par exemple des informations sur la situation épidémique dans l'élevage, dans la culture) ;
- regrouper les paysans ;
- créer une coopération dans la production ;
- échanger des informations et des expériences ;
- créer un réseau local de prestations de services aux autres acteurs de la filière.

• Au-delà des résultats technico-économiques, des avancées politico-institutionnelles ont facilité :

- une meilleure compréhension des enjeux de la part de tous les partenaires (services techniques, paysans, partenaires politiques) ;
- une participation des organisations civiles à l'organisation de la production agricole et aux filières à orientation marchande ;
- la légitimation des organisations civiles à participer à la mise en œuvre des services collectifs.

Après la fin du projet Dialogs, un bon nombre de ces organisations ont été développées et appuyées par les provinces, voire intégrées dans les politiques provinciales de développement.

> Comment ces résultats ont-ils été obtenus ?

1) Les acteurs civils ont travaillé pour construire leur crédibilité : exemple de la CFR et de l'organisation d'un service vétérinaire local

• Les associations vétérinaires

Les associations vétérinaires communales et le réseau vétérinaire du district ont été reconnus en tant qu'institutions officielles d'appui à l'État pour la prévention et la lutte contre les épidémies animales, surtout la grippe aviaire. Elles bénéficient d'un droit d'enregistrement et d'usage des vaccins égal à celui des services vétérinaires publics.

• Les coopératives spécialisées d'élevage

- la fédération des coopératives regroupe les coopératives d'élevage spécialisées ;
- la station de vulgarisation du district multiplie les formations ;
- le comité populaire du district promulgue un texte de soutien à la réplique des formes de coopératives et accorde un terrain pour la construction des locaux des coopératives ;
- la banque facilite les emprunts.

2) Les acteurs publics ont perçu ces évolutions des modes de faire (intervention du MPI)

- organisation de séminaires multi acteurs ;
- rédaction de nouveaux décrets d'application.

3) Les acteurs civils et les pouvoirs publics vietnamiens ont construit les cadres d'une concertation et d'un dialogue pour parvenir à ce que :

- de nouvelles formes de coopératives voient le jour ;
- le MPI poursuit cette initiative et recherche l'appui de coopérations étrangères pour avancer plus vite.

> 2. CONGO BRAZZAVILLE : UNE CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (DSRP)

> Par Joséphine B. Nsika, membre de la cellule technique du Secrétariat technique permanent du Comité national de Lutte contre la pauvreté et Paul Kampakol, secrétaire général du FJEC, président du Comité de pilotage du programme Dialogue Citoyen.

> L'INITIATIVE PPTE

L'initiative dite des pays pauvres très endettés est un ensemble de mesures adoptées conjointement par la Banque mondiale et le FMI (fonds monétaire international) en vue de ramener l'endettement des pays éligibles à des niveaux viables. En supprimant le recours aux rééchelonnements successifs, en consacrant les efforts à la réalisation d'un développement durable, et en dégagant les ressources de la lutte contre la pauvreté.

> CONDITIONS REQUISES

Avoir un endettement intolérable malgré un recours répété aux mécanismes d'allègement classiques, soit :

- valeur actualisée de la dette (VA) / dette exportation = 150 % ;
- valeur actualisée de la dette (VA) / revenu = 250 %.

> LE CONGO en quelques chiffres

3,5 millions d'habitants (en 2005) ; PIB : 1 166,3 milliards de FCFA, PIB par habitant : \$ 700 ; taux d'investissement : 32 % du PIB ; importations : 374,6 milliards de FCFA, exportations : 863,4 milliards de FCFA, dont hydrocarbures : 774 milliards de FCFA.

VA / exportation = 173 % ; VA / revenu = 370 %

> VISAGE DE LA PAUVRETÉ AU CONGO

1 779 301 personnes soit 50,1 % vivent en dessous du seuil de pauvreté ; 42,3 % des ménages vivent avec 523 FCFA (0,79 Euros) par jour et par personne contre 1 680 (2,56) pour les non pauvres (55,1 % en milieu semi urbain et 49,2 % en milieu rural) ; les femmes sont « chefs de ménages » à 45,3 % contre 41,5 % des hommes.

> PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DSRP

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est un cadre unique de référence des politiques économiques, financières et sociales de coopération entre la République du Congo et tous les partenaires au développement. Il doit refléter un large consensus sur les grands axes stratégiques, les actions prioritaires identiques et les modalités pratiques de son exécution.

> CADRE INSTITUTIONNEL : Le Comité National de lutte contre la pauvreté (CNLP)

Sous la co-présidence du ministre du Plan et du ministre des Finances, il est constitué d'un Secrétariat technique permanent (STP) composé du collège des directeurs généraux coordonné par le directeur général du Plan et d'une cellule technique (organe d'expertise). Un cadre de concertation avec les partenaires au développement a également été créé.

> DEFINITION DES ETAPES

1. élaboration d'un DSRP intérimaire ;
2. approbation par le FMI et la Banque mondiale ;
3. élaboration du DSRP final ;
4. point d'achèvement.

> EXECUTION ET DIFFICULTES

Au niveau du DSRP-I:

Document approuvé en décembre 2004 avec les observations et recommandations suivantes :

- la faible appropriation du processus au niveau des décideurs ;

- le manque de stratégies sectorielles ;
- le manque de données statistiques récentes et fiables ;
- la faible concertation des partenaires au développement et leur faible intervention en faveur du processus ;
- la faible participation de la société civile et des communautés de base au processus.

> NOUVELLES ETAPES:

- mise en place des comités départementaux de lutte contre la pauvreté ;
- organisation des journées sectorielles et thématiques ;
- réalisation de deux enquêtes sur l'état de la pauvreté ;
- renforcement du comité de concertation ;
- organisation des consultations participatives.

> L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DU DSRP

- ouverture de tout le processus aux OSC ;
- contribution des OSC à la production des données sectorielles ;
- appropriation du processus par les OSC.

> L'IMPLICATION DES OSC

Consultations participatives:

- sélection des OSC par appel à candidature ;
- formation des OSC sélectionnées ;
- collecte de données ;
- analyse et validation par département.

Contribution propre:

- proposition des mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation des actions issues du DSRP final.

> HANDICAP DE L'IMPLICATION

Du point de vue des pouvoirs publics :

- insuffisance des OSC compétentes et légitimes ;
 - faible capacité d'action ;
- faible cohésion et manque de concertation entre OSC ;
- pas de voix de la société civile.

Du point de vue des OSC:

- faible niveau de transparence dans les procédures de sélection des OSC au CNLP ;
 - absence de cadre de concertation avec les pouvoirs publics ;
 - pas de point focal OSC ;
 - pas de voix de la société civile.

> CONCLUSION

Le processus d'élaboration du DSRP final au Congo est devenu un cadre de concertation au sein duquel les OSC et les pouvoirs publics apprennent à dialoguer. Le parcours n'est pas simple mais la volonté est là.

> 3. MADAGASCAR : ORIENTATIONS DES POLITIQUES AGRICOLES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE : CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS FAMILIALES ET PAYSANNES

> Par Mireille Rahaingovololona, ministère de l'Agriculture, et Jean Marie Marcel Rasolonirina, président de l'organisation SOA.

> LE RESAU SOA (Syndicat des Organisation Agricoles)

Le réseau SOA est une structure qui permet aux paysans de se concerter, réfléchir et agir ensemble. Créé en septembre 2003 sous l'impulsion de responsables de plusieurs organisations paysannes dont les membres fondateurs sont : ADAPS (Ambanja), CRAM (Fianarantsoa), CRAM (Manakara), MDP (Toliary) et APDIP (Tsiroanomandidy), **SOA se veut la réponse aux constats suivants :**

- les paysans ont quasiment les mêmes points de départ, les mêmes objectifs et le même savoir-faire ;
- ils ont besoin d'échanger des idées et des expériences entre eux ;
- ils peuvent construire un point de vue et des propositions communes envers les autorités et les différents partenaires par rapport à la politique agricole du pays.

Activités

- collecte et diffusion d'informations sur le développement rural ;
- organisation d'ateliers thématiques répondant aux différentes préoccupations de la base ;
- définition concertée de toutes les activités avec la base ;
- collaboration avec les paysans et organisations membres ou non-membres du réseau ;
- concertation avec les autorités sur le plan de développement rural ;
- dialogue et lutte pour défendre les intérêts des paysans.

Objectifs

- représenter, défendre et faire valoir les intérêts et les droits des paysans sur tous les aspects ;
- réfléchir, proposer et agir, dans l'intérêt des paysans à la conception de la politique agricole ;
- promouvoir la profession paysanne ;
- sauvegarder et préserver la culture, l'unité, la solidarité et la justice dans les actions des membres.

Les organes du réseau

- une commission économique (GT approvisionnement et financement, GT commercialisation, GT Infrastructure) ;
- une commission juridique (GT sécurité rurale et environnement, GT loi foncière) ;
- une commission fonctionnement (GT information et communication, GT formation et échange, GT projet, structuration et administration).

Activités

- faire connaître l'existence du réseau au monde rural malgache ;
- organiser des formations concernant les lois et les décrets se rapportant au monde rural ;
- constituer un réseau de communication et d'information entre les paysans, les organisations, les partenaires internes et externes ;
- faciliter les relations et collaborations entre les syndicats et groupements paysans du Sud et du Nord ;
- se concerter avec les différents acteurs du monde rural ;
- renforcer les compétences des leaders pour un meilleur exercice de leurs responsabilités ;
- mettre en place une organisation au niveau régional et national entre les différentes OP pour améliorer la sécurité des paysans sur le plan social et économique ;
- appuyer la mise en place de centres de services (services approvisionnement et conseils techniques) ;
- appuyer la définition de stratégies régionales par filière ;
- appuyer la gestion de services efficaces à travers des formations, des visites, des échanges.

> CONTEXTE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE PAYSANNE A MADAGASCAR

Après plus de dix ans « d'économie dirigée » et suite aux ajustements structurels imposés par le FMI, l'Etat s'est désengagé d'un certain nombre de fonctions d'appui au secteur agricole et rural : entretien

des aménagements, approvisionnement en intrants, commercialisation des produits, crédit agricole, etc. Ce désengagement ne s'est pourtant pas accompagné de transferts de compétences, d'où une dégradation générale des conditions de production agricole par une absence d'entretien des infrastructures, une dégradation des services à l'agriculture et une organisation de la collecte des produits agricoles défavorable aux producteurs.

Les paysans :

- ne disposent que de très peu de matériels agricoles ;
- ne peuvent acquérir des intrants ;
- ont des difficultés pour acquérir des titres fonciers, méconnaissent les législations en vigueur à ce niveau, et vivent un conflit sur l'appropriation des terrains domaniaux ;
- sont en insécurité (vols de zébus, etc.) ;
- sont isolés à cause du mauvais état des infrastructures routières (surtout lors de la saison des pluies). Cette situation favorise le monopole de quelques commerçants disposant de moyens de transport et impliquant des transactions intermédiaires qui ne bénéficient pas aux producteurs.

Le MAP - ou Madagascar Action Plan - basé sur les objectifs de la vision « Madagascar naturellement » a pris, depuis début 2006, le relais du DSRP. Il met l'Homme au cœur de toutes les actions. L'objectif est donc de restaurer le dialogue entre les différents acteurs.

Huit engagements du Président sont inscrits dans le MAP qui a été présenté aux différents acteurs en novembre 2006 et concernent la période 2007 - 2012 : la bonne gouvernance ; la transformation de l'éducation ; la santé et le planning familial ; les infrastructures : construction de routes, mise en place de systèmes d'information technologique ; l'économie et le secteur privé ; l'environnement ; la solidarité nationale ; le développement rural : augmentation de la production agricole et création de centres d'agro-business (centres de formation et d'expertise) dans chaque région, satisfaction des besoins (irrigation, semences, magasins de stockage).

Le défi proposé porte sur le titrage foncier, le désenclavement, l'augmentation de la production rizicole, la transformation des produits naturels et l'exportation.

La réalisation de ces objectifs conduit à la mise en place de deux grands axes stratégiques :

- l'incitation à l'installation d'investisseurs étrangers ;
- l'orientation des paysans vers une économie de marché, déclinée pour trois groupes de population agricole : les petits paysans qui représentent la majorité, les exploitations moyennes et l'agro-business.

Structuration du monde rural

Des organisations de formes diverses existent à Madagascar. D'origine endogène ou créées par d'autres structures, leurs objectifs sont d'ordre économique, social, thématique ou syndical. Ces Organisations paysannes de solidarité (OP) présentent pour l'instant des maturités et des réalités bien différentes. Du chemin reste à parcourir pour qu'elles deviennent une véritable force de proposition et influent sur les politiques agricoles dans les années à venir.

L'objectif est qu'elles soient reconnues comme acteurs incontournables, crédibles et représentatifs par les institutions étatiques ou privées.

> LA CONCERTATION ENTRE ORGANISATIONS PAYSANNES ET ETAT

Caractéristiques de l'agriculture malgache

- Le secteur agricole est au cœur de l'économie :
- 82 % de la population active, 38,4 % du PIB et plus de 80 % des exportations ;
 - prédominance de l'agriculture familiale : 2,4 millions d'exploitations en 2005 avec une superficie moyenne de 0,87 ha ;
 - place prépondérante du riz : 60 % des surfaces cultivées et présent dans 87 % des exploitations ;
 - faible niveau d'éducation et de capacités professionnelles des producteurs, familiaux notamment.

Les acteurs de la concertation paysanne

La structuration paysanne est récente. Elle se compose de quatre grandes OP faïtières, dont SOA, qui doivent être renforcées pour devenir des interlocuteurs forces de proposition. Depuis 2002, des Chambres d'agriculture ont été mises en place mais elles ne sont pas encore pleinement opérationnelles. On remarque par ailleurs une volonté de l'Etat et des OP de renforcer le dialogue.

Initiatives de l'Etat :

- cadres de concertation national et régionaux : EPP-PADR et GTDR ;
- plate-forme de concertation entre les filières et de formation professionnelle.

Initiatives OP :

- concertation périodiques entre OP et chambres d'agriculture ;
- forum et ateliers organisés par les différentes OP.

Thématiques et résultats

- foncier : mise en place de guichets fonciers communaux ;
- système d'information sur les prix : diffusion par différents canaux (ex: radio, journaux) ;
- plate-forme de concertation entre les filières ;
- en cours : les centres de service agricole, les ateliers de réflexion sur la formation rurale.

Les difficultés rencontrées

Les organisations paysannes ne parviennent pas à s'organiser :

- pour déléguer les interlocuteurs pouvant garantir une représentativité satisfaisante ;
- dans la définition des rôles et pouvoirs des différents partenaires (qui fait ? qui arbitre ? qui décide ?) ;
- pour financer la participation paysanne ;
- pour définir des positions communes et consensuelles ;
- pour faire circuler l'information.

Une concertation effective et pertinente mais à renforcer

Une phase d'apprentissage pendant laquelle les interlocuteurs apprennent à se connaître et où se mettent en place les structures de la concertation est en cours (inscription dans les textes, définition de thèmes prioritaires, mise en place d'ateliers).

Une prise de conscience généralisée de l'intérêt du processus de dialogue est notable :

- mise en confiance progressive de l'Etat et de la société civile à tous les niveaux (non seulement au niveau national mais aussi au niveau régional et local, dans le cadre de la décentralisation) ;
- renforcement des capacités des acteurs pour être au même niveau d'information et de compréhension ;
- accroissement de la responsabilisation des OP ;
- nécessité de multiplier les occasions de rencontre et d'échanges.

> SYNTHÈSE DE L'ÉCHANGE DE PRATIQUES

> Précision: l'exposé suivant concerne avant tout les OSC du Sud ainsi que leurs stratégies afin de participer aux processus d'élaboration des politiques publiques de développement définies dans leurs espaces politiques nationaux. Cependant, la majorité des points que nous soulevons peut être transposable aux réalités du Nord.

Dans l'immense majorité des pays du Sud, il existe des espaces de dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics. L'information est de plus en plus partagée entre les pouvoirs publics et des OSC qui se voient reconnaître un droit à la parole. De plus, dans certains pays, de véritables transferts de compétences sont opérés depuis l'Etat vers les OSC (délégation de service public).

Cependant, trop souvent, ces espaces, ces cadres de concertation, sont créés sous l'impulsion des bailleurs (Banque mondiale, Union européenne...).

De ce fait, les pouvoirs publics ne s'approprient pas toujours les processus et se désintéressent de ces procédures plus ou moins « imposées » par les acteurs extérieurs.

Il est cependant indéniable qu'une ouverture a été créée pour les OSC locales,. Elles doivent profiter de cette opportunité avec toutes les limites que l'on connaît afin d'améliorer leurs positions au sein de l'arène politique, d'accroître plus encore leur participation à la définition des politiques publiques de développement.

Quels sont les objectifs des OSC, vers où veulent-t-elles aller ?

Pour les OSC, l'idéal serait de participer et de faire entendre leurs voix de manière effective auprès de pouvoirs publics réellement intéressés par un dialogue multi acteurs. Pour ce faire, les futures arènes politiques devraient être organisées directement par les pouvoirs publics. En incluant le Parlement national, cet espace naîtrait d'une réelle volonté d'écoute de la part des pouvoirs publics nationaux et ne serait plus une simple conditionnalité des bailleurs du Nord.

Afin d'accroître la pertinence de ces espaces de dialogue, il serait intéressant de créer des cadres de consultations thématiques, organisés au niveau de différents ministères chargés des questions liées au développement (agriculture, développement rural, genres...).

Enfin, un cadre global de concertation, une « seconde couche » de consultation regroupant des représentants des différents cadres thématiques, serait chargé d'élaborer un Plan de développement d'envergure nationale.

Quelles stratégies auprès des pouvoirs publics ? Comment accroître la crédibilité des OSC pour améliorer leur positionnement ?

Pour les OSC, et d'après les contributions des séances de travail, il s'agit avant tout d'instaurer un climat de confiance afin de peser davantage sur les processus d'élaboration des politiques publiques de développement. En effet, les OSC sont souvent critiquées, parfois à juste titre, pour leur manque de légitimité, représentativité, responsabilité. Il s'agit donc pour elles d'être capables d'effectuer une auto-critique (autoévaluation ?) constructive, afin d'améliorer considérablement leurs positionnements dans l'arène politique.

« La confiance se mérite et il faut la cultiver » : ce travail d'introspection n'est pas toujours facile mais il permettra sûrement d'enclencher un cercle vertueux qui, tout en améliorant la position des OSC dans l'arène, encouragera davantage les pouvoirs publics (et les bailleurs) à avoir recours à ce type d'organisation.

Le partenariat ne sera effectif que lorsque l'ensemble des acteurs trouvera un intérêt au dialogue (intérêts des OSC mais également intérêts des pouvoirs publics).

Accroître la crédibilité et la responsabilité des OSC :

Prouver et démontrer la valeur ajoutée des OSC est déterminant pour pouvoir revendiquer un rôle à jouer au sein des instances de consultation, de dialogue avec les pouvoirs publics.

La valeur ajoutée des OSC se justifie par leur expertise technique et leurs savoir-faire dans un domaine précis et délimité, par leurs résultats concrets au niveau local, par leur capacité à faire remonter l'information depuis la base jusqu'aux décideurs (rôle

de courroie de transmission de l'information top-down/bottom-up)...

De plus, le défi principal des OSC est d'être capable de cumuler des savoirs, de capitaliser les expériences afin de pouvoir être une ressource intéressante pour les pouvoirs publics en place :

- pouvoir se situer avant tout au niveau de l'action (répondre aux besoins précis de la population), puis de la capitalisation des acquis et enfin de la modélisation et de la formulation auprès des pouvoirs publics ;
- être capable d'éviter l'instrumentalisation de la part des pouvoirs publics comme cela peut être le cas dans différents pays : savoir rester indépendant tout en insistant sur la valeur ajoutée des OSC.

Accroître la légitimité et la représentativité des OSC :

- améliorer la bonne gouvernance (financière et administrative) au sein des réseaux et des OSC : questionner les règles de fonctionnement (la pratique est-elle conforme aux statuts de l'organisation ? Est-t-elle réellement démocratique ? Où va l'argent ?) ;
- si la création de réseaux et de plateformes d'OSC est indispensable au bon fonctionnement du processus de dialogue avec les pouvoirs publics, il faudrait pouvoir fixer des garde-fous contre les dérives du processus de structuration du secteur. En effet, les réseaux (ceux qui participent aux processus de consultation) devraient être composés uniquement d'organisations de base et pouvoir trouver des portes paroles adéquats et légitimes aux yeux des OSC comme des pouvoirs publics.

Se positionner clairement face aux pouvoirs publics :

Une façon d'améliorer la confiance des pouvoirs publics peut venir de la capacité des OSC à se positionner clairement par rapport à la sphère politique. En effet, dans de nombreux contextes nationaux, les OSC sont souvent utilisées par des leaders comme des tremplins politiques en vue de prochaines élections locales. Si cette réalité est inévitable, elle contribue au faible capital de confiance du secteur.

Il s'agit dans un premier temps de consolider son expertise technique, sa légitimité et sa représentativité avant de s'engager dans des répertoires d'action allant de la simple contestation à la véritable opposition politique...

Même si « seule la politique paye ».

Travailler avec les partenaires OSC du Nord :

- prendre exemple sur les modes de structuration des réseaux du Nord tout en maintenant les spécificités locales ;
- trouver des financements (à travers notamment les partenaires du Nord) pour mettre en œuvre des projets et organiser des programmes de renforcement des capacités des OSC ;
- participer à des séminaires comme ceux organisés par le CFSI afin de relever les bonnes pratiques au Nord comme au Sud (rôle de catalyseur).

> LE TEMPS DU DEBAT PUBLIC

> Faire entendre sa voix : quelles stratégies pour être présents dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques de développement ?

Les éléments de la synthèse ont été mis en débat par :

- Maxime Montagner, personne ressource de l'IRG et rédacteur de la synthèse ci-dessus
- Mireille Rahaingovololona, ministère de l'Agriculture, Vietnam

Avec les invités suivants :

- Henri Rouillé d'Orfeuil, Coordination SUD
- Alain Canonne, MAE
- Mamadou Camara, Coordination des organisations rurales au Mali

> L'essentiel des débats a porté sur l'intérêt mais aussi sur les pièges que peuvent représenter les réseaux, que ces derniers soient officialisés ou qu'ils soient conjoncturels.

La nécessité de mettre en place des groupes thématiques a été développée et plusieurs expériences significatives ont été citées. La difficulté de mettre

en place et de pérenniser ces réseaux ou plates-formes de réflexion inter OSC a fait l'objet de plusieurs interventions - la question des valeurs ou de la base sociale ayant été particulièrement mise en avant.

Enfin, la thématique des stratégies de communication et de la mobilisation de l'opinion a également enrichi cette table ronde.

> Propos d'un représentant de Coordination SUD : Henri Rouillé d'Orfeuil, président

Il déclare fondamental pour un réseau comme Coordination SUD d'être fédératif. Et, d'après lui, passer « d'être différents » à « être unis » tout en sachant affirmer des positions vis-à-vis des membres ou des interlocuteurs en étant clair et en se montrant compétent est une condition de base. S'il accepte de dire que le problème est de construire des positions et des analyses communes à partir de cette diversité, il maintient que l'expérience montre qu'il est possible de prendre des positions et de faire des propositions unitaires.

« Le fait d'avoir une compétence va apparaître, le fait d'avoir une capacité à faire bouger l'opinion fait qu'on est capable de faire bouger les choses ! » ajoute-t-il. Il insiste par ailleurs sur la nécessité de ne pas avoir un seul espace thématique et rappelle que si Coordination SUD n'avait pas créé un espace thématique sur le sida, il aurait été plus difficile d'avoir un seul interlocuteur pour les pouvoirs publics.

Il pense essentiel de cibler la communication pour assurer une « puissance de feu » vers les militants « qui vont eux-mêmes porter le discours dans leurs collectivités, entreprises, etc. », mais également vers l'opinion publique et les médias afin d'être en capacité de réunir une foule pouvant se constituer en groupe de pression (avec le danger que cela peut comporter).

Il précise enfin que cette communication doit être également ciblée vers les décideurs politiques (gouvernementaux ou intergouvernementaux) à condition d'intéresser les électeurs en posant de vraies questions.

Il voit une réelle complémentarité entre base sociale et compétence technique, et selon lui, la définition des cibles, des objectifs et du combat permettent de construire le projet. Conscient des problèmes d'alliances à l'intérieur des ONG, il affirme néanmoins que s'allier avec des mouvements sociaux, même s'il s'agit des collectivités territoriales ou des acteurs économiques permet de se renforcer en tant que base sociale.

Il s'oppose à l'idée d'une alliance « tous sujets confondus » et défend la création de coalitions lorsqu'une campagne se construit. Du côté des compétences techniques, il prône le travail avec des chercheurs en argumentant du fait qu'il y a des sujets complexes comme la négociation agricole ou le droit de propriété intellectuelle qui impliquent des alliances. A Coordination SUD, un groupe « agriculture » a été créé avec des chercheurs de l'université, de Sciences Politiques et du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et pour la base sociale, des plates-formes comme le RADIS (Réseau pour une agriculture Durable, inventive et solidaire) ont été structurées. Une Commission Agriculture et Alimentation dont la compétence est issue des ONG du GRET, du CFSI, et de quelques autres, travaille pour élaborer des dossiers et des positions communes.

Il y a, selon lui, un déséquilibre de moyens, voire d'expertise, lorsque l'on aborde des questions politiques. Il insiste sur la nécessité d'une démarche de solidarité et d'un appui du réseau même s'il pense important de distinguer la relation d'échanges et la relation d'appui. « L'appui ne doit pas polluer la relation : on n'est pas des bailleurs, on est des partenaires ! Coordination SUD travaille sur des partenariats avec d'autres plates-formes, au Brésil, en Inde, en Afrique de l'Ouest. La seule règle d'or étant de ne pas parler à la place des autres ! »

Il pense que l'on n'est plus dans du Nord/Sud mais face à des grands problèmes internationaux,

et que cet état de fait exige une solidarité entre les partenaires et les réseaux.

Il précise enfin que la différence entre les ONG du Nord et les partenaires du Sud : « Nous travaillons chez vous, vous travaillez sur vos propres secteurs ! », doit impliquer que les OSC doivent éviter d'être en relation directe avec les gouvernements de leurs partenaires, et considère risqué de court-circuiter les relations.

Il souhaiterait que les projets soient présentés conjointement par les partenaires du Nord et du Sud avec une transparence dans les budgets. Il affine son propos en précisant que, eu égard au fait que les conditions sont différentes de part et d'autre, non seulement les coûts pourraient être discutés et que cette parole donnée aux acteurs du Sud valoriserait naturellement les projets.

> **Propos du représentant d'un réseau du Sud : Réseau des horticulteurs de Kayes, Mali, Mamadou Camara**

Affirmant que l'assise géographique est indispensable pour qu'une société civile organisée puisse faire entendre sa voix, il ajoute qu'il faut être reconnu juridiquement pour poser des actes car il est à son avis impensable de parler au nom de l'ensemble d'une société sans avoir de base juridique. Il souligne que pour s'entendre, il faut montrer que l'on est capable de poser des actes (...) qui rendent la société civile incontournable par les pouvoirs publics.

D'après lui, la création d'espaces de dialogue et de concertation doit plutôt se faire à partir de la société civile, mais il considère que ce qui importe est que ceux qui sont chargés de les animer sachent leur donner un contenu et surtout, aient une vraie capacité d'anticipation.

Il explique qu'au ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest), ce sont les leaders paysans qui ont donné leur vision, que cela a permis d'anticiper les problématiques, et que c'est ce qui a fait la force de la société civile par rapport à la loi d'orientation agricole.

Rappelant sagement que dans tout dialogue, il n'est pas bon d'exclure une des composantes et que l'on ne peut pas aller l'un sans l'autre, il souligne avec humour que les acteurs du réseau paysan ont même trouvé des « complices » au sein de l'hémicycle malien...

D'après lui, le manque de lien entre le Nord et le Sud est handicapant et la valorisation (en termes de reconnaissance par rapport aux pouvoirs publics locaux) qui peut être apportée par le Nord (dont la voix pèse lourd...) sur les actions faites au Sud doit être une préoccupation plus régulière.

> **Propos d'un représentant du MAE : Alain Canonne, chargé de mission MAAIONG**

Contrecarrant le plaidoyer pro réseaux fait par les autres acteurs, il tient à évoquer le piège (fréquent selon lui) dans lequel tombent de nombreux acteurs de la société civile en créant des réseaux sans contenu pour répondre à la demande des pouvoirs publics. A son avis, les ONG doivent savoir si la création d'un réseau correspond à des enjeux appropriables pour elles avant de se rassembler et il conditionne la viabilité de ces espaces au fait qu'il s'agisse d'espaces pratiques.

Il rappelle qu'en Europe centrale et orientale, de nombreux espaces ont été créés dès les années 1990 avec la ruée des bailleurs de fonds soucieux de susciter l'existence et l'émergence de la société civile et que, là-bas aussi, les pouvoirs publics ont pratiqué la politique de la chaise vide.

Il pense par ailleurs que la question de l'apaisement entre pouvoirs publics et ONG concerne également l'apaisement des relations entre pouvoirs publics du Nord et OSC du Sud et que le respect doit être effectif à tous les niveaux et entre tous les acteurs. Il affirme sur ce thème que si les pouvoirs publics du Nord doivent respecter les OSC du Sud, la réciproque doit être respectée eu égard au fait que les responsables techniques des ministères ne sont pas responsables des choix politiques. « Le respect entre le Nord et le Sud, oui ! La condescendance, non ! »

> **Quelques éléments venant de la salle :**

- On parle de construction de réseaux, mais s'agit-il de contribuer, de s'associer, de créer un partenariat ou s'agit-il d'être un contrepoids ? *Pouvoirs publics, Madagascar*

- La structuration peut permettre de trouver des financements et de s'organiser. Cette structuration peut permettre à des OSC du Sud de participer à des séminaires au Nord par exemple. *IRG, France*

- La valorisation par le Nord des ONG du Sud est capitale mais suppose aussi un dialogue apaisé entre les pouvoirs publics et les ONG. Les ONG du Nord jouent sur du velours car elles sont soutenues par les Etats, mais, au Congo, les ONG sont traitées avec condescendance par les pouvoirs publics. Cette valorisation de l'extérieur peut s'avérer risquée... *Téléma, Congo*

- Sur ce sujet de la valorisation, il y a un plus que l'on peut faire : il faut être plus critique par rapport aux politiques européennes envers les pays du Sud. N'a-t-on pas la responsabilité de dire ici ce qui ne marche pas au Sud en matière de politiques publiques locales, sur la question de l'eau par exemple ? *Centre Lebrét, France*

> CLÔTURE DES TRAVAUX

**Par Yves Berthelot,
Président du CFSI**

> Ce matin, j'ai entendu qu'il ne faut pas avoir peur. Ce propos m'a fortement interpellé. Je crois en effet qu'il ne faut pas avoir peur du dialogue avec les autres ONG, avec les pouvoirs publics, que nous soyons ou pas à l'initiative de cet échange. Il ne faut pas non plus avoir peur de créer une ONG dès lors que l'on en a la conviction et qu'une base nous accompagnera dans cette aventure.

J'ai aussi entendu qu'il ne faut pas être naïf. Il nous faut de fait être parfaitement conscient que notre « jeu », ce que nous faisons, c'est de la politique ! Nous rentrons dans un débat politique où les intérêts établis n'aiment généralement pas trop être bousculés.

En parlant des peurs, j'ai évoqué ce qui peut être un frein au dialogue, il y a aussi la méconnaissance que l'on a des partenaires, leurs réticences parfois. Par contre, je n'ai pas évoqué les risques de ce dialogue : les risques de récupération en particulier, et cela aussi a été dit ce matin.

Je pense que l'on ne peut se faire récupérer si, justement, une base sociale sur laquelle on s'appuie rend notre propos légitime. Pour 3 ou 4 experts ayant eu une bonne idée et qui fondent leur ONG, le danger d'une récupération est grand, par contre, et j'insiste sur ce point, je reste convaincu que la base sociale est le « garde fou » dont nous nous prémunissons contre toute tentative de récupération parce que c'est vis à vis de notre base sociale que nous engageons notre responsabilité.

Nous n'avons pas parlé de ce que les anglais ont appelé les GONGOS : ces organisations non gouvernementales créées par les gouvernements dans le but de contrecarrer la contestation et le plaidoyer des ONG. Sachons qu'elles existent, que dans de nombreux cas elles reçoivent des financements internationaux, et soyons lucides sur le fait qu'elles représentent un risque.

En résumé, il ne faut pas avoir peur tout en étant conscients, soit.

Mais pour faire quoi ?

Premièrement, et cela a été dit à plusieurs reprises : travailler ensemble !

Et il nous faut travailler ensemble, sur un projet commun, parce que les réponses aux problèmes que se posent les Etats, les autorités locales, les populations, les ONG, les entreprises même, ne peuvent être apportées par un seul acteur. Et que de surcroît, il est bien plus facile de dialoguer lorsqu'on est plusieurs !

En second lieu, ces valeurs que nous portons, qui ont fait que nous avons créé telle ou telle ONG, celles que nous défendons en tant que citoyen du monde, celles qui ont été admises dans le cadre de

l'ONU, dans les DESC et qui fondent les droits civils et politiques auront toujours besoin d'être défendues pied à pied.

Mais pour que tout cela marche, la qualité relationnelle doit être au rendez-vous. J'ai noté beaucoup des mots employés ce matin : respect, reconnaissance, acceptation d'opinions différentes – acceptation ne veut pas dire qu'on les accepte et qu'on se range à l'opinion de l'autre, ça veut dire qu'on accepte que d'autres aient des opinions différentes.

Bien d'autres mots ont été prononcés : transparence par exemple...

Et puis, il y a quand même un contexte et des instruments qui facilitent le dialogue : il y a certes des occasions où il faut « négocier », et il y en a d'autres où il faut « dialoguer ».

Je ne ferai pas de guerre de religion autour de ces deux mots : dialogue ou négociation...

Mais par contre, effectivement, il est bon qu'il y ait des dispositifs...

Le mot pérenne est souvent revenu...

Je crois que la pérennité d'un projet dépend de son objet : certains mécanismes doivent durer dans le temps parce qu'il y a un besoin de concertation permanent, ne serait-ce que pour identifier des sujets de négociations entre société civile et état ou à l'intérieur même des sociétés civiles. Mais il y a aussi un dialogue et des dispositifs à instaurer dans le cadre de projets spécifiques et qui peuvent s'arrêter à la fin du projet.

Autre point : Je suis d'accord avec Monsieur le Maire quand il dit que pour lui, il était important que l'Etat malien ait reconnu le rôle et un droit aux organisations de la société civile. Je suis également d'accord avec ceux qui ont dit que ce n'est pas parce qu'il n'y pas un cadre législatif satisfaisant, qu'on ne peut rien faire. D'ailleurs la personne qui a porté ce propos a précisé qu'il s'appuyait quand même sur la loi 1901...

Il faut donc bien un cadre juridique... Au sein de l'ONU, je travaille pour l'accès aux services de base pour tous : j'ai consulté beaucoup d'ONG, de maires, d'entreprises et des gens des gouvernements : les trois premiers ont presque tous évoqué leur grandes difficultés à travailler ensemble. Et je pense qu'un cadre juridique précisant a minima les droits et responsabilités des différents acteurs serait utile. Aussi, je crois qu'il vaut la peine qu'on se batte aux niveaux international et national pour que le cadre juridique soit plus favorable au dialogue que nous voulons instituer.

Permettez-moi de revenir un instant sur l'instrument du droit en me basant simplement sur une expérience du Brésil, où une ONG brésilienne pour le droit à l'alimentation est allée dialoguer avec les instituteurs, les dirigeants d'écoles, les juges, les autorités locales pour leur rappeler que le Brésil avait signé les DESC, avait reconnu le droit à l'alimentation en 1996, avait signé les directives volontaires

sur la mise en œuvre du droit à l'alimentation, etc. Est-ce que vous êtes au courant ?

La plupart du temps, la réponse a été négative.

Je crois qu'en s'appuyant sur ces textes internationaux les ONG peuvent entamer une discussion avec les autorités parce que la référence à ces textes donne un certain poids.

On ne peut pas lui rétorquer : - « Ecoutez c'est vos histoires à vous, ça n'a pas d'intérêt ! ».

Il y a une référence et un engagement de l'Etat.

Dans d'autres pays, des OSC ont utilisé l'arme du droit international pour assigner une autorité locale devant les tribunaux, en Inde par exemple, en Afrique du Sud...

Alors utilisez l'instrument du droit de cette façon, faites le connaître, c'est important ! Cela peut vous aider...

Je n'ai pas beaucoup entendu de choses là dessus aujourd'hui...

J'ai également noté ce matin que l'un des orateurs avait dit « financer » et l'autre avait dit « se financer ». Il y a de fait beaucoup de choses qu'une ONG peut financer elle même, et d'autres pour lesquelles il faut trouver des moyens de financement. Je ne vais pas reprendre le débat qui a eu lieu cet après-midi mais je ré-insiste sur le point qui a été fait à l'occasion de ce débat sur la transparence de la situation financière des différents partenaires.

Pour terminer, je voudrais dire que le CFSI est content... Vous me direz que cela ne va pas très loin, mais c'est quand même quelque chose d'important ! Nous sommes contents que vous soyez venus et qu'il y ait eu ce dialogue confiant...

J'ai en effet eu l'impression que le dialogue était confiant. Chacun a dit ce qu'il avait à dire, et je n'ai pas senti d'arrières pensées.

C'est un premier motif de satisfaction.

Deuxièmement, je dirai que puisque nous parlons de dialogue et de la nécessité d'un dialogue pluri-acteurs avec les organisations de la société civile, le CFSI est content d'avoir pu organiser ce dialogue avec sa propre base sociale. Vous le savez, le CFSI regroupe des associations syndicales, des associations paysannes, des ONG traditionnelles de développement, des associations d'autorités locales et des associations mutualistes – d'ailleurs c'est eux qui nous reçoivent aujourd'hui. Donc nous avons en nous-mêmes une possibilité de dialogue.

Mais je vous ferai une confidence : le dialogue entre les différentes parties du CFSI n'est pas toujours aussi actif que celui que vous avez eu entre vous aujourd'hui. C'est dommage... et nous devons tirer des leçons de la manière dont vous avez été capables de travailler ici.

Mais je pense que, d'une certaine façon, nous nous considérons, et j'espère vous nous considérez, comme légitimes pour organiser un dialogue pluri-acteurs avec différents acteurs de la société nous donne une responsabilité particulière. Et c'est bien cette responsabilité de continuer le dialogue qui m'importe aujourd'hui.

Vous le savez, le président d'une organisation préside mais ne décide rien. Je ne sais pas comment nous allons poursuivre ce travail mais je souhaiterais qu'on continue ce qui a été commencé ce matin, soit avec vous pour approfondir certains points, soit avec d'autres pour qu'ils participent à d'autres expériences similaires, soit pour un mixte avec vous et de nouveaux venus. Tout cela peut s'organiser...

Mais je considère qu'il est de notre responsabilité de donner une suite à ce dialogue...

Nous pourrions aller plus loin, affiner nos échanges sur la gouvernance par exemple, le droit, les plateformes et réseaux, comment les développer, quelles en sont les caractéristiques, les problèmes...

Ces deux sujets me viennent à l'esprit parce qu'ils m'intéressent particulièrement, mais c'est de vous que doivent venir les thèmes que vous souhaitez voir discuter, et c'est d'un dialogue entre le CFSI et vous et d'autres, qu'on peut trouver des thèmes qu'il sera utile à tout le monde de discuter...

Maintenant j'en viens à la phase des mercis... c'est le plus facile... et le plus dangereux, car quand vous dites merci vous oubliez toujours quelqu'un et donc il n'est pas content... Alors je commence par prendre mes précautions, et je dis merci à tout le monde, merci à tout le monde pour avoir été ici, pour avoir participé pendant deux jours et demi et surtout pour avoir parlé et pour avoir répondu et accepté la discussion. Mais je voudrais tout de même dire un merci spécial à Nathalie Schnuriger car c'est tout de même elle qui a préparé tout cela, car si un débat marche bien c'est que les gens sont bons mais que c'est aussi bien organisé...

Merci aussi à Dominique Rousset, qui a mené les débats de manière vivante... et a su éviter une fatigante succession de discours comme le mien !

Un grand merci à tous ceux qui ont présenté des cas dans les ateliers et à tous ceux qui ont accepté de jouer le rôle de rapporteur car cet exercice demande du travail...

Enfin, vous avez, je le sais, des emplois du temps très chargés et ce temps que vous avez donné est le plus plus cadeau que vous pouviez nous faire, et que nous pouvons nous faire réciproquement...

MERCI !

PRINCIPAUX ACRONYMES UTILISÉS

ACP (pays)	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence française de développement
ANE	Acteur non étatique
APD	Aide publique au développement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
DGCID	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FMI	Fonds monétaire International
FSD	Fonds social de développement
IPPTE	Initiative Pays pauvres très endettés
MAAIONG	Mission d'appui à l'action internationale des ONG (ex-MCNG)
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OP	Organisation paysanne
OSC	Organisation de la société civile
OSI	Organisation de solidarité internationale
OSIM	Organisation de solidarité internationale issue des migrations
PCPA	Programme Concerté Pluri-Acteurs
UE	Union européenne

ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS AYANT PARTICIPÉ AU SÉMINAIRE

ACDIL Burkina-Faso Association de coopération et de développement des initiatives locales | **AFDI** Agriculteurs français et développement international | **AIDES** | **AMDEC** Mozambique Association mozambicaine pour le développement concerté | **ASSCODECHA** Mozambique Association pour le développement communautaire du quartier Chamanculo C, ville de Maputo | **Aube M'Bour** | **AVSF** Agronomes et vétérinaires sans frontières | **Banque Mondiale** | **Batik International** | **Cap Juby** | **CASRAD** Vietnam Centre de recherche des systèmes agraires | **CCFD** Comité catholique contre la faim et pour le développement | **CEFIR** Centre d'éducation et de formation interculturel Rencontre | **CFSI** Comité français pour la solidarité internationale | **CGT** Confédération générale du travail | **CIEDEL** Centre international d'études pour le développement local | **CNAJEP** Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire | **Collectif Kouilou** Congo-Brazzaville | **Commune de Séro-Diamanou** Mali | **CONCORD** Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement | **Coopérative de conseil du Fleuve Rouge** Vietnam | **Coordination SUD** | **Dialogue Citoyen** Congo-Brazzaville | **DIALOGS** Vietnam Développement institutionnel et associations locales pour l'organisation et la gestion de services collectifs | **ESF** Epargnes Sans frontières | **ESF, l'énergie du développement** Electriciens sans frontières | **ESSOR** | **F3E** Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales, évaluations | **FJEC** Congo-Brazzaville Forum des jeunes entrepreneurs du Congo | **GER / AMP** Guilde européenne du Raid / Agence des micro-projets | **GRDR** Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural | **GRET** Groupe de recherche et d'échanges technologiques | **IFAID** Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement | **Inter-réseaux - Grain de sel** | **MAEE** Ministère des Affaires étrangères et européennes | **Mairie de Ouahigouya** Burkina-Faso | **Maison de la coopération décentralisée** Burkina-Faso | **Max Havelaar** | **Ministère de l'Agriculture** Madagascar | **Ministère du Plan, de l'Aménagement du territoire, de l'Intégration économique et du NEPAD** Congo-Brazzaville | **Ministère du Plan et de l'investissement** Vietnam | **MISOLA** | **PRI** Penal Reform International | **PS-EAU** Programme Solidarité Eau | **Réseau des Horticulteurs de Kayes** Mali | **SOA** Madagascar Syndicat des Organisations Agricoles | **TECH-DEV** Technologie pour le développement | **Televa** Congo | **Touiza Solidarité** | **UNMFREO** Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation | **Ville de Chambéry**



Les synthèses des sessions de travail et leur présentation en tables rondes ont été assurées par l'IRG, Institut de recherche et de débat sur la gouvernance.



CFSI

32 rue Le Peletier

75009 Paris - France

tel. : 33 (0)1 44 83 88 50

fax.: 33 (0)1 44 83 88 79

info@cfsi.asso.fr

www.cfsi.asso.fr



Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut, en aucun cas, être considéré comme reflétant la position du Ministère des Affaires étrangères et européennes.